

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
MERCREDI 6 MAI 2015 A 9H30

AVIS DE CONVOCAATION



SIEGE SOCIAL DE SOCIETE BIC
14, RUE JEANNE D'ASNIERES 92 110 CLICHY



Sommaire

<i>Message du Président</i>	3
<i>Ordre du jour</i>	4
<i>Modalités de participation</i>	6
<i>Profil 2014</i>	10
<i>BIC en 2014</i>	12
<i>Comptes consolidés</i>	25
<i>Comptes sociaux</i>	27
<i>Autorisations d'augmentation de capital à la clôture de l'exercice 2014</i> ...	29
<i>Rapport du Conseil d'Administration et projet de résolutions</i>	30
<i>Demande de documentation</i>	49
<i>Plan d'accès</i>	51



Madame, Monsieur, Cher Actionnaire,

L'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire des actionnaires du Groupe BIC aura lieu le mercredi 6 mai 2015, à 9 h 30, au siège social de BIC à Clichy.

L'Assemblée Générale est un moment privilégié d'information, d'échange et de dialogue entre BIC et tous ses actionnaires.

C'est aussi pour vous l'occasion de vous exprimer et de voter pour prendre part activement aux décisions qui concernent votre Groupe, quel que soit le nombre d'actions que vous détenez.

Je souhaite vivement que vous puissiez y participer, en y assistant personnellement, en votant par correspondance, ou encore en donnant pouvoir au Président de l'Assemblée ou à toute autre personne de votre choix.

Vous trouverez dans les pages qui suivent les modalités pratiques de participation à cette Assemblée, son ordre du jour et le texte des résolutions qui seront soumises à votre approbation.

Je tiens, au nom du Conseil d'Administration, à vous remercier de votre confiance et de votre fidélité, et vous donne rendez-vous le mercredi 6 mai prochain.

*Bruno Bich
Président du Conseil d'Administration*

Clichy, le 8 avril 2015

Madame, Monsieur, Cher Actionnaire,

Nous avons l'honneur de vous informer que les actionnaires de SOCIÉTÉ BIC sont convoqués en Assemblée Générale Mixte, Ordinaire et Extraordinaire, **au siège social de la Société, 14 rue Jeanne d'Asnières à CLICHY (Hauts-de-Seine), le :**

Mercredi 6 mai 2015 à 9 heures 30

à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

○ De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

1. Rapports du Conseil d'Administration, du Président et des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2014
2. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2014
3. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014
4. Affectation du résultat. Fixation du dividende
5. Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2015
6. Autorisation à donner au Conseil d'Administration d'opérer sur les actions de la Société
7. Renouvellement du mandat d'Administrateur de M. John GLEN
8. Renouvellement du mandat d'Administrateur de Mme Marie-Henriette POINSOT
9. Renouvellement du mandat d'Administrateur de la SOCIETE M.B.D.
10. Renouvellement du mandat d'Administrateur de M. Pierre VAREILLE
11. Avis sur les éléments de rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 à M. Bruno BICH, Président du Conseil d'Administration
12. Avis sur les éléments de rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 à M. Mario GUEVARA, Directeur Général
13. Avis sur les éléments de rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 à M. François BICH, Directeur Général Délégué
14. Avis sur les éléments de rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 à Mme Marie-Aimée BICH-DUFOUR, Directeur Général Délégué

○ De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

15. Autorisation à donner au Conseil d'Administration de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions acquises dans le cadre de l'article L 225-209 du Code de commerce
16. Modification de l'article 15 « Assemblées d'actionnaires » des statuts – Participation à l'Assemblée par des moyens de télécommunication ou de télétransmission – Vote électronique

○ De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire

21. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Vous trouverez ci-après les informations utiles à la tenue de cette Assemblée, ainsi qu'aux conditions et modalités de participation.

Tous les documents qui, d'après les textes en vigueur, doivent être communiqués préalablement aux Assemblées Générales, sont à la disposition des actionnaires au siège social de la Société.

Les documents et informations mentionnés à l'article R. 225-73-1 du Code de commerce sont disponibles sur notre site internet www.bicworld.com.

Vous pouvez également obtenir les documents visés à l'article R. 225-83 du Code de commerce en retournant le formulaire joint de demande de documents.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, cher Actionnaire, à l'assurance de nos sentiments dévoués.

Le Conseil d'Administration.

COMMENT PARTICIPER A L'ASSEMBLEE GENERALE ?

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut **assister personnellement à l'Assemblée**, **s'y faire représenter** par toute personne physique ou morale de son choix, **donner pouvoir au Président** ou **voter par correspondance**.

Le formulaire joint au présent document vous permet de choisir entre les différents modes de participation. Il vous suffit de le compléter, de le dater et de le signer, comme indiqué dans les pages suivantes.

Pour avoir le droit d'assister à l'Assemblée, de vous y faire représenter ou de voter par correspondance, vous devez justifier de votre qualité d'actionnaire par l'inscription en compte de vos titres à votre nom (ou à celui de

l'intermédiaire inscrit pour votre compte si vous n'avez pas votre domicile sur le territoire français), au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale à zéro heure, soit le lundi 4 mai 2015 à zéro heure (heure de Paris) :

- dans les comptes de titres nominatifs tenus pour la Société par son mandataire, la SOCIETE GENERALE ou,
- dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire financier chez lequel vos titres sont inscrits en compte.



Attention, lorsque vous avez demandé une carte d'admission, voté par correspondance ou envoyé un pouvoir, vous ne pouvez plus choisir un autre mode de participation.

Vous souhaitez assister personnellement à l'Assemblée

• Si vous êtes **actionnaire nominatif**, vous devez adresser le formulaire joint à la SOCIETE GENERALE. Pour cela, utilisez l'enveloppe T ci-jointe.

➔ **Cochez la case A en haut à gauche du formulaire**

➔ **Datez et signez en bas du formulaire**

Il vous sera alors adressé une carte d'admission, indispensable pour que vous puissiez être admis à l'Assemblée et y voter.

• Si vous êtes **actionnaire au porteur**, vous devez demander à votre intermédiaire financier de transmettre à la SOCIETE GENERALE une attestation justifiant de votre qualité d'actionnaire. La SOCIETE GENERALE vous fera parvenir votre carte d'admission, indispensable pour participer à l'Assemblée Générale.

Le jour de l'Assemblée, tout actionnaire devra justifier de sa qualité et de son identité lors des formalités d'enregistrement.



Dans le cas où la carte d'admission que vous avez demandée ne vous serait pas parvenue le mardi 28 avril 2015, nous vous invitons, pour tout renseignement relatif à son traitement, à prendre contact avec le centre d'appel des cartes d'admission de la Société Générale du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00 au : 0 825 315 315 (0,125 € par minute).

SOCIETE GENERALE – Service des Assemblées
SGSS/SBO/CIS/ISS/GMS
CS 30812
44308 NANTES cedex 3 - FRANCE

Vous ne pouvez pas ou ne souhaitez pas assister personnellement à l'Assemblée

Si vous êtes **actionnaire nominatif**, utilisez le formulaire et l'enveloppe T ci-joints.

Si vous êtes **actionnaire au porteur**, vous devez vous adresser à l'intermédiaire financier auprès duquel vos

actions sont inscrites en compte, afin d'obtenir le formulaire. Votre demande doit avoir été reçue à la SOCIETE GENERALE (adresse ci-dessous) ou à la SOCIETE BIC (au siège social), au plus tard le jeudi 30 avril 2015.

REPRESENTATION

A défaut d'assister personnellement à l'Assemblée, vous pouvez vous y faire représenter :

• Soit **par toute personne physique ou morale de votre choix**.

➔ **Cochez alors la case du cadre « JE DONNE POUVOIR A » et inscrivez, dans le cadre réservé à cet effet, le nom et l'adresse de la personne appelée à vous représenter**

➔ **Datez et signez en bas du formulaire**

• Soit **par le Président de l'Assemblée** qui émettra un vote favorable à l'adoption de projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution.

➔ **Cochez alors la case du cadre « JE DONNE POUVOIR AU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE GENERALE »**

➔ **Datez et signez en bas du formulaire**

L'actionnaire peut révoquer son mandataire. Cette révocation devra être faite dans les mêmes formes que celles utilisées pour la désignation du mandataire.



Votre formulaire de procuration ne pourra être pris en compte que s'il parvient dûment rempli et signé (et accompagné de l'attestation de participation pour les actions au porteur) à la SOCIETE BIC (au siège social) ou à la SOCIETE GENERALE (adresse ci-dessous), au plus tard le jeudi 30 avril 2015.

SOCIETE GENERALE – Service des Assemblées
SGSS/SBO/CIS/ISS/GMS
CS 30812
44308 NANTES cedex 3 - FRANCE

Modalités de participation

VOTE PAR CORRESPONDANCE

A défaut d'assister personnellement à l'Assemblée, vous pouvez voter par correspondance :

- ➔ **Cochez alors la case du cadre « JE VOTE PAR CORRESPONDANCE »**
- ➔ **Datez et signez en bas du formulaire**

- Si vous souhaitez voter « Pour » les résolutions présentées à l'Assemblée par le Conseil d'Administration, vous ne noircissez aucune case.

- Si vous souhaitez voter « Non » ou vous « Abstenir » sur une ou plusieurs résolutions, il vous appartient de noircir les cases correspondantes.
- Si vous souhaitez voter sur les projets éventuels de résolutions non agréés par le Conseil d'Administration, vous devez, en outre, noircir les cases correspondant à votre choix.
- Enfin, et dans l'hypothèse où des amendements ou résolutions nouvelles seraient présentés en séance, vous avez la possibilité d'indiquer votre choix en noircissant la case correspondante.

 **Votre vote par correspondance ne pourra être pris en compte que si votre formulaire dûment rempli et signé (et accompagné de l'attestation de participation pour les actions au porteur) parvient à la SOCIETE BIC (au siège social) ou à la SOCIETE GENERALE (adresse ci-dessous), au plus tard le jeudi 30 avril 2015.**

**SOCIETE GENERALE – Service des Assemblées
SGSS/SBO/CIS/ISS/GMS
CS 30812
44308 NANTES cedex 3 - FRANCE**

DESIGNATION ET REVOCATION D'UN MANDATAIRE PAR VOIE ELECTRONIQUE

Conformément aux dispositions de l'article R 225-79 du Code de commerce, vous pouvez également désigner et révoquer un mandataire par voie électronique. Pour cela, vous devez **obligatoirement** procéder comme suit :

- Si vous êtes **actionnaire nominatif** : en envoyant un courriel revêtu d'une signature électronique, obtenue par vos soins auprès d'un tiers certificateur habilité dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, à l'adresse électronique suivante : actionnaires@bicworld.com en précisant vos nom, prénom, adresse et votre identifiant Société Générale pour les actionnaires au nominatif pur (information disponible en haut et à gauche de votre relevé de compte) ou votre identifiant auprès de votre intermédiaire financier pour les actionnaires au nominatif

administré, ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué ;

- Si vous êtes **actionnaire au porteur** : en envoyant un courriel revêtu d'une signature électronique, obtenue par vos soins auprès d'un tiers certificateur habilité dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, à l'adresse électronique suivante : actionnaires@bicworld.com en précisant vos nom, prénom, adresse et références bancaires complètes ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué, puis en demandant impérativement à l'intermédiaire financier qui assure la gestion de votre compte-titres d'envoyer une confirmation écrite à la SOCIETE GENERALE :

**SOCIETE GENERALE – Service des Assemblées
SGSS/SBO/CIS/ISS/GMS
CS 30812
44308 NANTES cedex 3 - FRANCE**

 **Seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats dûment signées, complétées et réceptionnées au plus tard le jeudi 30 avril 2015.**

COMMENT REMPLIR LE FORMULAIRE ?

Vous désirez assister à l'assemblée :
Cochez ici

Vous désirez voter par correspondance :
Cochez ici et suivez les instructions

Vous désirez donner pouvoir au Président de l'Assemblée :
Cochez ici

Vous désirez donner pouvoir à une personne dénommée qui sera présente à l'Assemblée :
Cochez ici et inscrivez les coordonnées de cette personne

Quelle que soit l'option choisie, noircir comme ceci la ou les cases correspondantes, dater et signer au bas du formulaire - *Whichever option is used, shade box(es) like this , date and sign at the bottom of the form*

A. Je désire assister à cette assemblée et demande une carte d'admission : dater et signer au bas du formulaire. / *I wish to attend the shareholder's meeting and request an admission card : date and sign at the bottom of the form.*
 B. J'utilise le formulaire de vote par correspondance ou par procuration ci-dessous, selon l'une des 3 possibilités offertes / *I prefer to use the postal voting form or the proxy form as specified below.*

SOCIÉTÉ BIC
 14 rue Jeanne d'Asnières
 92110 CLICHY

Capital 183 115 806.50 €
 552 008 443 RCS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 06 MAI 2015
COMBINED GENERAL MEETING OF MAY 06, 2015

CADRE RÉSERVÉ À LA SOCIÉTÉ - FOR COMPANY'S USE ONLY

Identifiant - Account: _____
 Nominatif Registered
 Nombre d'actions Number of shares: _____
 Porteur Bearer
 Vote simple Single vote
 Vote double Double vote
 Nombre de voix - Number of voting rights: _____

JE VOTE PAR CORRESPONDANCE / I VOTE BY POST
 Cf. au verso (2) - See reverse (2)

Je vote OUI à tous les projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire ou la Gérance, à l'EXCEPTION de ceux que je signale en noircissant comme ceci la case correspondante et pour lesquels je vote NON ou je m'abstiens.
I vote YES all the draft resolutions approved by the Board of Directors, EXCEPT those indicated by a shaded box - like this , for which I vote NO or I abstain.

Sur les projets de résolutions non agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire ou la Gérance, je vote en noircissant comme ceci la case correspondant à mon choix.
On the draft resolutions not approved by the Board of Directors, I cast my vote by shading the box of my choice - like this .

JE DONNE POUVOIR AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
 Cf. au verso (3)
I HEREBY GIVE MY PROXY TO THE CHAIRMAN OF THE GENERAL MEETING
 See reverse (3)

JE DONNE POUVOIR À : Cf. au verso (4)
I HEREBY APPOINT: See reverse (4)
 M. Mme ou Mlle, Raison Sociale / Mr, Mrs or Miss, Corporate Name
 Adresse / Address

ATTENTION : Si l'action est au porteur, les présentes instructions ne seront valides que si elles sont directement retournées à votre banque.
CAUTION : If held about bearer securities, the present instructions will be valid only if they are directly returned to your bank.

Nom, prénom, adresse de l'actionnaire (si ces informations figurent déjà, les vérifier et les rectifier éventuellement). Cf au verso (1)
 Surname, first name, address of the shareholder (if this information is already supplied, please verify and correct if necessary). See reverse (1)

									Oui / Non/No Yes Abst/Abs	Oui / Non/No Yes Abst/Abs
1	2	3	4	5	6	7	8	9	A	F
10	11	12	13	14	15	16	17	18	B	G
19	20	21	22	23	24	25	26	27	C	H
28	29	30	31	32	33	34	35	36	D	J
37	38	39	40	41	42	43	44	45	E	K

Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentés en assemblée / In case amendments or new resolutions are proposed during the meeting
 - Je donne pouvoir au Président de l'assemblée générale de voter en mon nom. / I appoint the Chairman of the general meeting to vote on my behalf. _____
 - Je m'abstiens (l'abstention équivaut à un vote contre). / I abstain from voting (is equivalent to vote NO). _____
 - Je donne procuration [cf. au verso n°(4) à M., Mme ou Mlle, Raison Sociale pour voter en mon nom] / I appoint [see reverse (4) Mr, Mrs or Miss, Corporate Name to vote on my behalf] _____

Pour être prise en considération, toute formule doit parvenir au plus tard :
In order to be considered, this completed form must be returned at the latest:

à la banque / to the bank: 30/04/2015
 à la société / to the company: 30/04/2015

Date & Signature: _____

Quel que soit votre choix, **dater et signez ici**

Inscrivez ici vos **nom, prénom et adresse** ou vérifiez-les s'ils y figurent déjà

Répartition du chiffre d'affaires par catégorie de produits



34 %
PAPETERIE



30 %
BRIQUETS



19 %
RASOIRS



14 %
BIC GRAPHIC

3 %
AUTRES PRODUITS
GRAND PUBLIC

UN LEADER MONDIAL DES BIENS DE CONSOMMATION

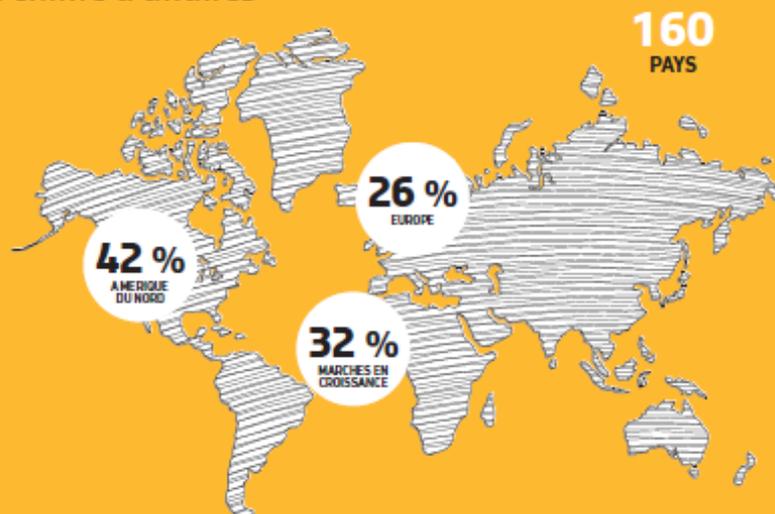
70 ans d'histoire

- 1944 Création de la société PPA (Porte-plume, porte-mines et accessoires)
- 1950 Lancement du BIC® Cristal®
- 1969 Entrée dans les produits publicitaires et promotionnels
- 1973 Premier briquet BIC®
- 1975 Premier rasoir BIC®

Des marques reconnues

BIC®, Tipp-Ex®, Wite-Out®, BIC® Kids, BIC® Matic, BIC® Ecolutions®, BIC Graphic (Produits promotionnels)
Cello® en Inde

Répartition géographique du chiffre d'affaires





Un véritable engagement en faveur d'une croissance durable et responsable

Des produits de qualité vendus au juste prix et sans cesse améliorés

- Des produits légers pour l'environnement, utilisant le moins de matière possible, et permettant une durée d'utilisation maximale.
- Une démarche d'éco-conception, intégrant des solutions alternatives telles que l'emploi de matières recyclées ou de bioplastique dans la fabrication de certains produits.
- 1,6 % du chiffre d'affaires investi dans la recherche et le développement de nouveaux produits en 2014.

Une expertise industrielle unique et une maîtrise constante des coûts de fabrication

- 23 usines performantes (dont 21 dans les pays développés selon l'indicateur IDH)*.
- 85 % du chiffre d'affaires réalisé avec des produits fabriqués dans ses propres usines*.

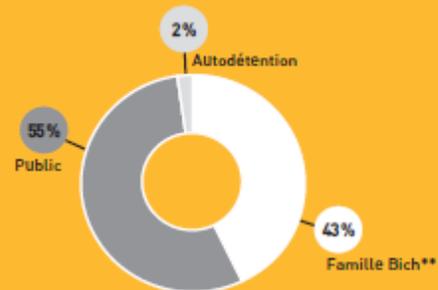
Un sens historique de la responsabilité sociale

- Un programme complet de formations et de développement de ses salariés, de leurs compétences et de leur employabilité.
- Une vision et une philosophie qui trouvent leur source dans des valeurs communes que sont l'éthique, la responsabilité, l'esprit d'équipe, la simplicité et l'ingéniosité.

Un Programme de Développement Durable dont les avancées sont mesurées par un Baromètre comprenant dix objectifs associés à dix indicateurs de performance et mis à jour tous les trois ans.

Une grande importance accordée à la gouvernance d'entreprise

Répartition du capital



Conseil d'Administration

DES FONCTIONS DE PRÉSIDENT ET DE DIRECTEUR GÉNÉRAL DISSOCIÉES DEPUIS 2006

10
ADMINISTRATEURS

40 %
INDÉPENDANTS

4
NATIONALITÉS

30 %
FEMMES



* Hors Cello Pens. ** Direct et indirect.

LE GROUPE EN 2014

FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2014

Mars	Le Groupe Cello exerce l'option de vente l'autorisant à céder 20 % de Cello Pens au Groupe BIC.
Juillet	Le Groupe BIC augmente de 55 % à 75 % sa part du capital des sept entités de Cello Pens pour 4,3 milliards de roupies indiennes (environ 53 millions d'euros).
Octobre	Dans le procès qui opposait la Société BIC à la société Polyflame Europe (importateur de briquets de poche), la Société BIC obtient de la Cour d'Appel de Paris, le 22 octobre 2014, l'interdiction pour Polyflame Europe de revendiquer la conformité à la norme de sécurité ISO 9994 des huit modèles de briquets de poche visés dans cette procédure, au motif qu'une telle revendication constitue une publicité trompeuse et par conséquent un acte de concurrence déloyale. Le 3 décembre 2014, la société Polyflame Europe s'est pourvue en cassation.
Novembre	Sheaffer : Le Groupe BIC annonce avoir cédé les actifs de Sheaffer, son activité d'instruments d'écriture haut de gamme, à A.T. Cross pour environ 15 millions de dollars U.S. (12 millions d'euros). Pile à combustible portable : le Groupe BIC annonce avoir pris la décision de réduire significativement ses investissements de Recherche et Développement dans les piles à combustible portables et de rechercher activement des solutions alternatives lui permettant de valoriser sa technologie dans ce domaine.

CHIFFRE D'AFFAIRES 2014

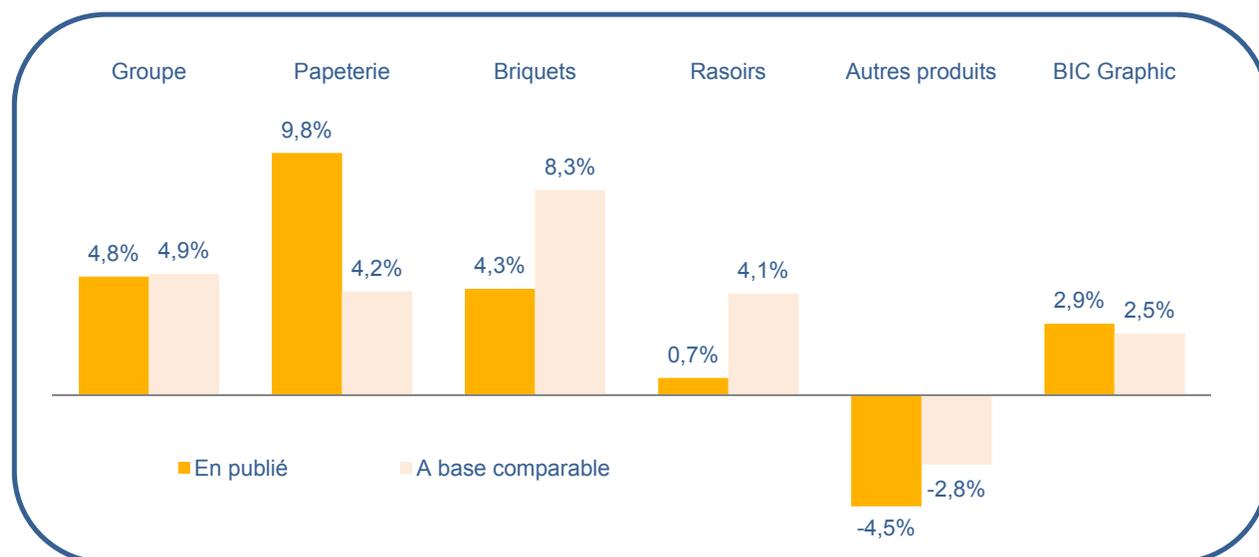
Le chiffre d'affaires 2014 du Groupe BIC s'élève à 1 979,1 millions d'euros, comparé à 1 887,8 millions d'euros en 2013, en hausse de 4,8 % en publié et de 4,9 % à base comparable.

- L'activité Grand Public a progressé de 5,3 % à base comparable en 2014 et de façon bien équilibrée entre les différentes régions géographiques. Les marchés développés ont enregistré une bonne performance. Les ventes ont progressé de 5,0 % en

Europe et 4,4 % en Amérique du Nord. Sur les marchés en croissance, le chiffre d'affaires total a augmenté de +6,6 % ; celui de l'Amérique latine, du Moyen-Orient et de l'Afrique est en forte croissance.

- L'activité BIC Graphic est en hausse de 2,5 % à base comparable.

VARIATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES 2014/2013 EN PUBLIE ET A BASE COMPARABLE¹



¹ A base comparable : signifie à taux de change constants et à périmètre constant. Les montants à périmètre constant excluent les impacts des acquisitions et/ou des cessions intervenues sur l'exercice en cours et/ou sur l'exercice précédent et ce jusqu'à leur date anniversaire.

RESULTATS 2014

Le taux de marge brute 2014 s'élève à 49,1 % du chiffre d'affaires, contre 49,2 % en 2013. A périmètre constant et en excluant l'impact négatif de la monnaie vénézuélienne, il est en hausse de 0,5 point, impact des devises inclus, et bénéficie notamment des coûts de production moins élevés que l'année dernière (absorption des coûts fixes).

Le résultat d'exploitation normalisé 2014 s'élève à 370,0 millions d'euros (marge d'exploitation normalisée : 18,7%). La marge d'exploitation normalisée de l'activité Grand Public en 2014 s'élève à 21,1 % ; elle progresse de 0,6 point grâce à la progression de la marge brute.

Les principaux composants de la variation de la **marge d'exploitation normalisée** sont :

<i>En points</i>	2014 vs. 2013
A périmètre constant	+0,5
• Variation de la marge brute et impact des devises	+0,5
• Soutien à la marque	-
• Dépenses d'exploitation et autres dépenses	-
Impact de la consolidation de Cello Pens sur le résultat d'exploitation normalisé	-
Impact total	+0,5

Le résultat avant impôt a augmenté de 9,2 % en publié à 380,4 millions d'euros.

Le résultat financier net s'élève à 11,1 millions d'euros, comparé à 6,6 millions d'euros en 2013, principalement en raison de la consolidation de Cello Pens sur l'exercice complet en 2014, comparé à un seul trimestre en 2013. De plus, la hausse de l'USD face à la plupart des devises au cours de l'année a généré un impact favorable sur la valorisation des actifs financiers libellés dans cette devise.

Le résultat net 2014 de l'ensemble consolidé s'élève à 266,2 millions d'euros. Le résultat net Part du Groupe s'élève à 262,1 millions d'euros, en croissance de 8,5 % en publié. Le taux d'imposition 2014 s'élève à 30,0 %.

Le bénéfice net Part du Groupe par action a atteint 5,57 euros, comparé à 5,13 euros en 2013, en hausse de 8,6 %. Le bénéfice net Part du Groupe par action normalisé est en hausse de 7,1 % à 5,58 euros, comparé à 5,21 euros en 2013.

SITUATION NETTE DE TRESORERIE

À fin 2014, la position nette de trésorerie s'élève à 320,2 millions d'euros, comparé à 196,7 millions d'euros au

31 décembre 2013, comprenant 77,1 millions d'euros de valorisation de l'option de vente de Cello Pens.

Evolution de la position nette de trésorerie (en millions d'euros)	2013	2014
Position nette de trésorerie (début de période)	334,5	196,7
• Flux nets de trésorerie liés à l'activité d'exploitation	+328,5	+349,0
o <i>Marge Brute d'Autofinancement</i>	+349,8	+354,5
o <i>Dont évolution du besoin en fonds de roulement et autres</i>	-21,3	-5,5
• Investissements	-106,9	-112,3
• Paiement du dividende	-120,8	-122,4
• Programme de rachat d'actions	-80,2	-10,2
• Trésorerie reçue de l'exercice des stock-options et du contrat de liquidité	+13,0	+15,3
• Vente des actifs de Sheaffer®	-	+8,4
• Autres (dont les impacts liés à l'acquisition de Cello Pens)	-171,4	-4,3
Position nette de trésorerie (fin de période)	196,7	320,2

En 2014, les flux nets de trésorerie liés à l'activité d'exploitation s'élèvent à +349,0 millions d'euros. Le besoin en fonds de roulement en % du chiffre d'affaires s'élève à

30,0 % en 2014, comparé à 30,9 % en 2013. Les investissements atteignent 112,3 millions d'euros.

REMUNERATION DES ACTIONNAIRES

En 2014, la rémunération des actionnaires s'est élevée à 132,6 millions d'euros :

- 122,4 millions d'euros liés au paiement du dividende de l'exercice 2013 ;

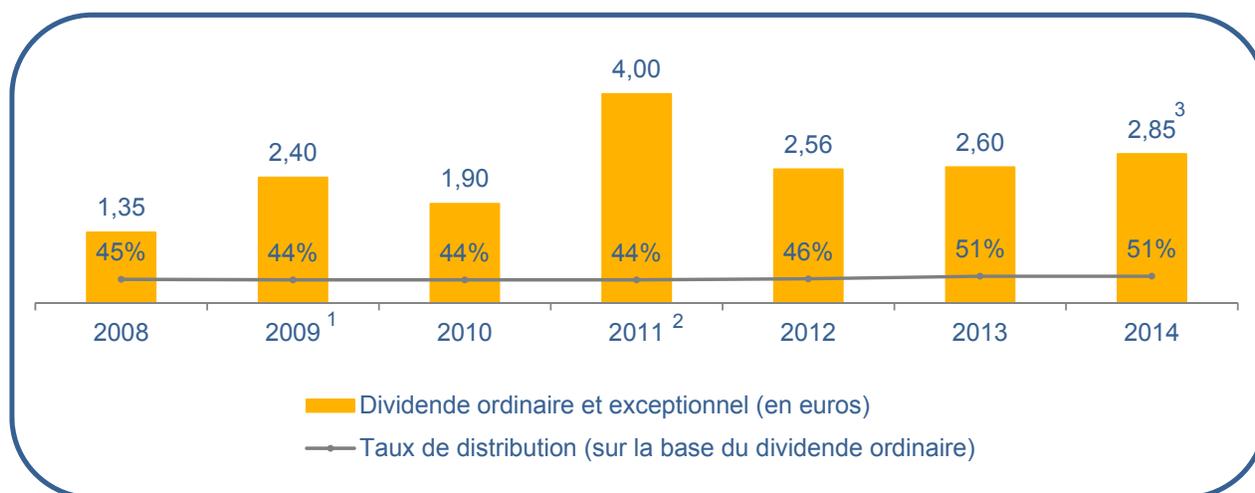
- 10,2 millions d'euros liés au programme de rachat d'actions (100 000 actions achetées à un prix moyen de 102,00 euros par action).

DIVIDENDES

Le Conseil d'Administration de SOCIÉTÉ BIC propose une politique de distribution des dividendes qui est essentiellement fonction des bénéfices de la Société, de sa politique d'investissement, de la solidité de son bilan, et qui tient compte des comparaisons avec les sociétés comparables du secteur. BIC n'envisage pas de modifier significativement cette politique de distribution de dividendes.

Tenant compte de la bonne performance du Groupe en 2014, et confiant dans ses perspectives et dans la pérennité de sa solide situation financière, le Conseil d'Administration a décidé de proposer le versement d'un dividende ordinaire de 2,85 euros par action lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 6 mai 2015. Le taux de distribution (calculé avec le dividende ordinaire) serait ainsi de 51 % en 2014, comme en 2013.

POLITIQUE DE DISTRIBUTION



¹ La distribution d'un dividende exceptionnel d'un montant de 1,00 euro par action a été votée au titre de l'exercice 2009.

² La distribution d'un dividende exceptionnel d'un montant de 1,80 euro par action a été votée au titre de l'exercice 2011.

³ Mise en paiement le 20 mai 2015 sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 6 mai 2015.

CHIFFRES CLES 2012- 2014

(en millions d'euros)				VARIATION PAR RAPPORT À 2013	
	2012	2013	2014	EN PUBLIE	À BASE COMPARABLE ^(a)
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 898,7	1 887,8	1 979,1	+ 4,8 %	+ 4,9 %
Marge brute	964,2	929,5	971,1	+ 4,5 %	
Résultat d'exploitation normalisé ^(b)	368,3	344,2	370,0	+ 7,5 %	
Résultat d'exploitation	365,0	339,2	369,3	+ 8,9 %	
Résultat financier	10,5	6,6	11,1		
Résultat avant impôt et participations ne donnant pas le contrôle	375,5	345,8	380,4	+ 9,2 %	
Impôts sur les bénéfices	(119,6)	(105,9)	(114,2)		
Quote-part de résultat dans les coentreprises	3,7	2,4	-		
Résultat net de l'ensemble consolidé	259,6	242,3	266,2	+ 9,9 %	
Participations ne donnant pas le contrôle	-	(0,8)	(4,1)		
Résultat net part du Groupe	259,6	241,5	262,1	+ 8,5 %	
Résultat net par action (en euros)	5,48	5,15	5,66	+ 9,9 %	
BNPA part du Groupe (en euros)	5,48	5,13	5,57	+ 8,6 %	
Nombre d'actions ^(c)	47 339 322	47 047 710	47 063 465		

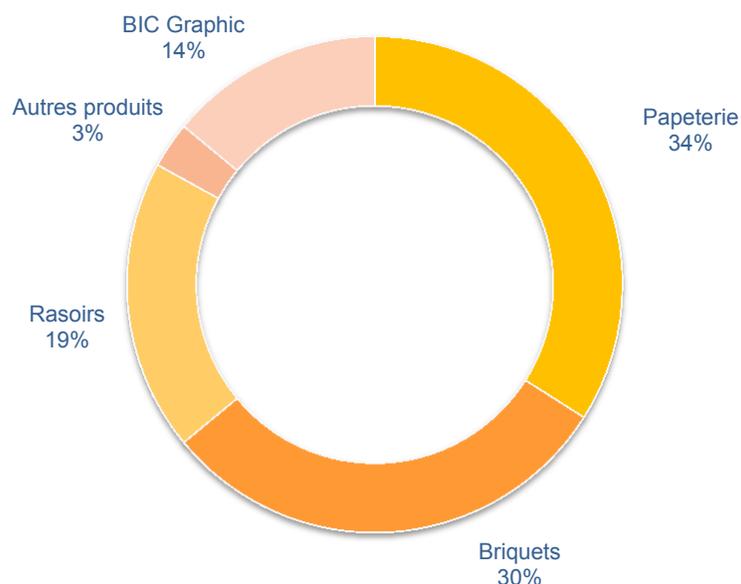
(a) À base comparable : à taux de change et périmètre constants. Les montants à périmètre constant excluent les impacts des acquisitions et/ou des cessions intervenues sur l'exercice en cours et/ou sur l'exercice précédent et ce jusqu'à leur date anniversaire.

(b) Normalisé signifie hors éléments non récurrents.

(c) Nombre moyen d'actions en circulation, net des actions propres.

PERFORMANCES DU GROUPE EN 2014 PAR ACTIVITE

REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES 2014 PAR CATEGORIE



RESULTAT D'EXPLOITATION ET RESULTAT D'EXPLOITATION NORMALISE^(a) PAR CATEGORIE DE PRODUITS (EN MILLIONS D'EUROS)

(en millions d'euros)	PAPETERIE		BRIQUETS		RASOIRS		AUTRES PRODUITS GRAND PUBLIC ^(B)		BIC GRAPHIC	
	Chiffre d'affaires	RESULTAT D'EXPLOITATION	Chiffre d'affaires	RESULTAT D'EXPLOITATION	Chiffre d'affaires	RESULTAT D'EXPLOITATION	Chiffre d'affaires	RESULTAT D'EXPLOITATION	Chiffre d'affaires	RESULTAT D'EXPLOITATION
2013	616,4	79,4	557,8	207,2	377,5	65,3	68,2	(18,1)	267,9	5,4
2014	676,9	83,0	581,6	226,4	380,0	64,7	65,1	(14,3)	275,6	9,6

(a) Normalisé signifie hors éléments non récurrents.

(B) Le résultat d'exploitation inclut le résultat d'exploitation des autres produits ainsi que les dépenses du Groupe non allouées aux activités.

PAPETERIE

Le chiffre d'affaires 2014 de la Papeterie a augmenté de 9,8 % en publié à 676,9 millions d'euros et il est en croissance de 4,2 % à base comparable. Les volumes sont en hausse de 4 % (hors Cello Pens).

2014 a été une bonne année pour l'activité Papeterie. Nous avons gagné des parts de marché dans quasiment toutes les régions où nous sommes implantés, notamment en Amérique du Nord, en Europe, en Amérique du Sud ainsi qu'au Moyen-Orient et en Afrique. La stratégie adoptée pour

nos Marques Championnes a porté ses fruits et celles-ci ont consolidé leurs positions de leader avec des gains significatifs pour les stylos à bille BIC[®] Cristal[®] et BIC[®] 4 Couleurs[™], les stylos à bille rétractables BIC[®] Atlantis et les crayons graphite et de coloriage BIC[®] Evolution. Nous avons continué d'investir pour l'avenir en augmentant nos investissements dans la marque et en renforçant notre présence dans des pays clés au Moyen-Orient et en Afrique, en Europe de l'Est et en Asie.

- **Marchés matures** : en Europe, le chiffre d'affaires a progressé de près de 10 % et a enregistré une légère croissance en Amérique du Nord, avec des gains de parts de marché sur ces deux continents grâce notamment aux bons résultats de la période de rentrée scolaire. L'Europe de l'Est a, une fois encore, affiché une croissance à deux chiffres grâce à de solides performances dans des pays clés comme la Russie et la Turquie. Dans un contexte plus favorable en Amérique du Nord (marché en légère croissance), nous avons surperformé la catégorie grâce aux relations privilégiées que nous entretenons avec nos principaux clients, aux excellents résultats réalisés auprès des fournisseurs de bureau et des magasins spécialisés, et à une excellente exécution.
- **Marchés en croissance** : le chiffre d'affaires a légèrement progressé grâce à de très solides performances en Amérique du Sud ainsi qu'au Moyen-Orient et en Afrique. La stratégie de proximité mise en place dans ces régions continue de donner de bons

résultats. Nous avons poursuivi notre développement dans les principaux pays d'Amérique latine comme le Brésil et l'Argentine.

Le chiffre d'affaires 2014 de **Cello Pens** s'est élevé à 77,6 millions d'euros, en légère baisse, dans un environnement concurrentiel agressif. Le résultat d'exploitation normalisé a atteint 12,7 millions d'euros (16,3 % de marge d'exploitation normalisée), affecté par un effet mix défavorable sur les ventes, par une augmentation des coûts de production (principalement due aux coûts de matières premières et à une absorption défavorable des coûts fixes), des dépenses opérationnelles ainsi que par une hausse du soutien à la marque.

La marge d'exploitation normalisée 2014 de la Papeterie s'élève à 12,5 %, contre 12,7 % en 2013, bénéficiant de la hausse de la marge brute, de l'effet de la consolidation de Cello Pens, neutralisé par l'augmentation, dans toutes les zones géographiques, des investissements dans le soutien à la marque.

BRIQUETS

En 2014, le chiffre d'affaires de l'activité Briquets a augmenté de 4,3 % en publié et de 8,3 % à base comparable. Les volumes de ventes ont progressé de 4 %.

- **Marchés matures** : en Europe, alors que la situation économique demeure difficile dans les pays du Sud, les pays de l'Ouest ont progressé légèrement. L'Europe de l'Est a affiché un solide dynamisme et enregistré une croissance à deux chiffres notamment grâce à des gains de distribution. Dans tous ces pays, nous avons bénéficié du succès de nos produits Flint Classic. En 2014, 13 pays ont participé à la campagne marketing sur Facebook « Design on Fire » qui permet de créer et de voter pour les meilleurs briquets décorés ; cette campagne a attiré plus de 370 000 fans. En Amérique du Nord, la croissance du chiffre d'affaires 2014 reflète la poursuite des gains de distribution et de parts de marché à la fois aux États-Unis et au Canada, où nos décors ont remporté un franc succès.

- **Marchés en croissance** : en Amérique latine, la croissance du chiffre d'affaires a bénéficié de gains de distribution au Mexique et au Brésil. Au Moyen-Orient et en Afrique, nous avons poursuivi notre stratégie de proximité, qui vise à améliorer la distribution et à renforcer la visibilité. Nous avons travaillé en étroite collaboration avec nos distributeurs pour renforcer la présence de la marque BIC® et exploiter au mieux nos atouts. En Océanie, la progression du chiffre d'affaires est due à une meilleure adéquation entre l'offre et la demande locale et au succès de nouvelles gammes de produits comme Miss BIC®.

La marge d'exploitation normalisée 2014 des briquets s'est élevée à 37,7 %, contre 37,0 % en 2013, bénéficiant notamment d'un mix géographique favorable (forte croissance des ventes en Amériques du Nord et latine) et de l'impact positif des matières premières.

RASOIRS

Le chiffre d'affaires 2014 de l'activité Rasoirs a augmenté de 0,7 % en publié et de 4,1 % à base comparable. Les volumes de ventes ont progressé de 5 %.

En 2014, nous avons renforcé nos positions dans toutes les régions. Grâce à notre positionnement qualité/prix pour tous nos produits, nous avons renforcé nos positions sur nos produits classiques et conquis de nouveaux clients grâce au succès de nos nouveaux produits. Outre la croissance de notre principale gamme trois-lames lancée il y a quelques années (BIC® 3 et BIC® Miss Soleil®), les principaux produits ayant contribué à la croissance de cette catégorie sont ceux équipés de notre technologie de lames mobiles comme BIC® Flex 3 et BIC® Flex 4 ou notre dernier lancement, BIC® Soleil Glow®.

- **Marchés matures** : en Europe, malgré des conditions encore difficiles dans les pays du Sud, le chiffre

d'affaires a enregistré une légère progression grâce au succès de nos produits trois-lames classiques comme BIC® 3 et BIC® Miss Soleil®. En Amérique du Nord, le chiffre d'affaires a augmenté d'environ 5 % sur un marché quasi stable, et ce grâce à l'expansion du réseau de distribution et à une forte présence aux États-Unis et au Canada. Nous avons gagné des parts de marché sur les segments homme et femme grâce à notre bon rapport qualité/prix sur l'ensemble de nos gammes classiques et à valeur ajoutée, comprenant BIC® Simply Soleil®, BIC® Flex 3, BIC® Flex 4 et BIC® Soleil Glow®. En 2014, nous avons investi, pour la seconde année consécutive, dans la campagne publicitaire télévisée aux États-Unis intitulée « Make Your Own Sun » afin de renforcer la notoriété de notre principale marque : BIC® Soleil®.

- **Marchés en croissance** : le chiffre d'affaires a progressé d'environ 5 %. Malgré une pression promotionnelle accrue en 2014 et des troubles politiques dans certains pays, l'ensemble de notre portefeuille de produits (une à trois lames) a continué à générer une bonne performance. En Amérique latine, où les ventes ont été tirées par la forte performance de nos rasoirs trois-lames classiques, BIC a maintenu son engagement en faveur du meilleur rapport qualité/prix

pour toute sa gamme de produits, des rasoirs une à trois lames. Au Moyen-Orient et en Afrique, toute notre gamme de produits a progressé, des lames double tranchant aux rasoirs trois-lames.

En 2014, la marge d'exploitation normalisée de l'activité Rasoirs s'est établie à 17,8 %, contre 17,0 % en 2013, compte tenu de coûts de production plus faibles (meilleure absorption des coûts fixes et impact des matières premières).

AUTRES PRODUITS GRAND PUBLIC

Le chiffre d'affaires 2014 des Autres Produits Grand Public a reculé de 4,5 % en publié et de 2,8 % à base comparable.

Le chiffre d'affaires de BIC Sport (41,3 % de la catégorie des Autres Produits Grand Public) s'est élevé à 26,9 millions d'euros, en hausse de 2,7 % en publié et de 3,9 % à taux de change constants, grâce au succès des planches SUP (Stand-Up-Paddle).

Le résultat d'exploitation 2014 des Autres Produits Grand Public s'élève à - 14,3 millions d'euros. Il comprend les dépenses liées au projet de piles à combustible portables : 9,6 millions d'euros, contre 11,8 millions d'euros en 2013.

Le résultat d'exploitation normalisé 2014 des Autres Produits Grand Public s'élève à - 11,3 millions d'euros.

PRODUITS PROMOTIONNELS ET PUBLICITAIRES – BIC GRAPHIC

Le chiffre d'affaires 2014 de BIC Graphic a progressé de 2,9 % en publié et de 2,5 % à base comparable.

En Europe, les pays du Nord ont commencé à afficher des signes de reprise tandis que la situation restait difficile pour les pays du Sud. En Amérique du Nord, l'activité Produits Publicitaires et Promotionnels a affiché une croissance d'environ 5 %. Le secteur est désormais dominé par les prix et la valeur perçue des produits.

Dans ces deux zones, qualité, respect des normes de sécurité et marques sont en train de devenir d'importants moteurs de croissance pour le secteur qui reconnaît la longue expérience de BIC Graphic dans ces domaines.

- **Papeterie** : en Europe, nous avons progressé au Royaume-Uni, où les clients sont sensibles à la qualité et à la notoriété de la marque, et dans les pays du Sud (Italie, Espagne, Grèce et Portugal), principalement grâce à la croissance du nombre de nos petits et moyens clients qui apprécient notre flexibilité, notre qualité et notre service. En Amérique du Nord, l'activité

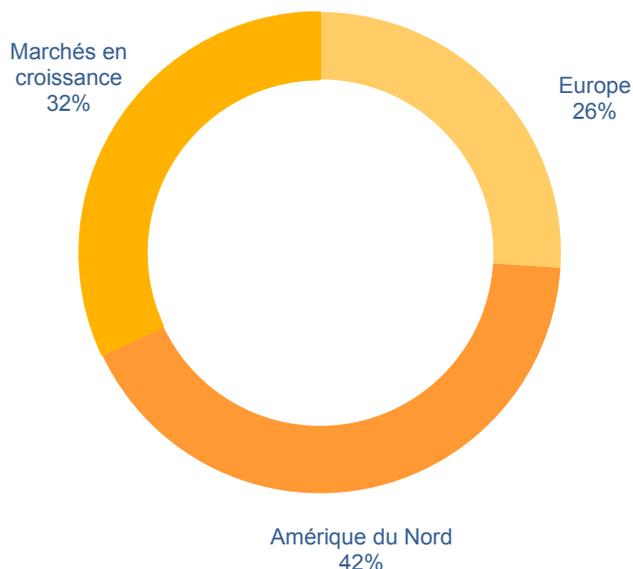
connaît encore des difficultés liées à la concurrence sur les prix.

- **« Hard Goods »** : en Europe, les ventes sont restées stables grâce au partenariat avec des clients majeurs et à une meilleure adéquation entre nos produits et la demande locale. En Amérique du Nord, nous avons dégagé une bonne performance grâce au succès de nos produits entrée de gamme Good Value[®], à nos nouveaux produits et à la technologie d'impression innovante BritePix[®] dont les résultats restent conformes aux attentes.
- **Calendriers** : Le marché promotionnel américain a légèrement marqué le pas au cours des dernières années et nos ventes ont suivi cette tendance.

La marge d'exploitation normalisée 2014 a atteint 3,5 %, comparée à 4,3 % en 2013, impactée par le mix produit et des investissements continus en marketing et support à la vente.

PERFORMANCES DU GROUPE EN 2014 PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES 2014 PAR ZONE GEOGRAPHIQUE



EUROPE

La zone Europe comprend l'Europe de l'Ouest et l'Europe de l'Est. En 2014, le chiffre d'affaires en Europe s'est établi à 509,1 millions d'euros, soit une évolution de 3,1 % en publié et de 4,3 % à base comparable par rapport à 2013.

Grand Public

Bien que la situation économique reste difficile, en particulier dans les pays du Sud, l'Europe a enregistré une bonne performance en 2014 dans les trois catégories, grâce notamment au dynamisme de l'Europe de l'Est et malgré des conditions politiques et économiques défavorables en Russie et en Ukraine.

- **Dans la catégorie Papeterie**, nous avons consolidé notre leadership et gagné des parts de marché sur les principaux produits : stylos à bille, crayons graphite, porte-mines, coloriage et correcteurs, ainsi que dans la plupart des pays de l'Union européenne. Malgré une concurrence particulièrement intense pendant la période de la rentrée scolaire, caractérisée par une pression promotionnelle accrue, nous avons gagné des parts de marché sur les principaux marchés européens. L'année 2014 a également été marquée par le succès de plusieurs campagnes numériques, parmi lesquelles la campagne de marketing en ligne « Design 4 you », qui confie aux consommateurs le

choix des nouveaux concepts et des futurs décors du stylo emblématique 4-couleurs™, ainsi que la campagne numérique innovante pour Tipp-Ex avec la participation de Pharrel Williams.

- **Dans la catégorie Briquets**, l'Europe de l'Ouest a contribué à la croissance en valeur absolue et l'Europe de l'Est s'est montrée très dynamique grâce aux gains de distribution (nouveaux détaillants). Au total, 13 pays ont participé à la campagne marketing sur Facebook « Design on Fire » qui a attiré 372 000 fans. De nombreux pays ont lancé de grands événements promotionnels réussis autour de la Coupe du monde de football 2014, avec des présentoirs sur ce thème dans les points de vente.
- **Dans la catégorie Rasoirs**, nous avons légèrement augmenté notre part de marché. Malgré une concurrence intense liée à de fortes offres promotionnelles, la performance a été alimentée par les pays de l'Est, le Royaume-Uni et les pays du Sud. La tendance actuelle au remplacement des rasoirs 2-lames par des rasoirs 3-lames a continué de favoriser les produits BIC et le BIC® 3 action pour homme remporte un franc succès dans les sept pays dans lesquels il a été lancé début 2014.

Produits Publicitaires et Promotionnels

Malgré un contexte économique difficile qui a continué de peser sur le secteur européen des produits promotionnels, en particulier dans les pays du Sud, les pays du Nord ont commencé à montrer des signes de reprise. Le savoir-faire de BIC est maintenant reconnu dans les domaines de la

qualité, de la sécurité et de la conformité, les principaux moteurs de croissance du secteur. En 2014, nous avons mis en place des partenariats intéressants avec de grands clients dans les pays du Nord et nous avons optimisé l'adéquation de nos gammes de produits à la demande locale dans les pays du Sud.

AMERIQUE DU NORD

La zone Amérique du Nord comprend les États-Unis et le Canada. En 2014, le chiffre d'affaires en Amérique du Nord a atteint 830,1 millions d'euros, soit une hausse de 3,4 % en publié et de 4,0 % à base comparable par rapport à 2013.

Grand Public

BIC a encore surperformé le marché en gagnant des parts de marché dans ses trois catégories à la fois aux États-Unis et au Canada malgré un environnement commercial particulièrement intense et exigeant. En 2014, nous avons continué de renforcer notre réseau de distribution et nous avons lancé des programmes publicitaires et marketing plus audacieux, plus porteurs et plus larges, davantage axés sur le numérique.

- **Dans la catégorie Papeterie**, nos ventes reflètent la progression de nos parts de marché pour la seconde année consécutive. Aux États-Unis, la consommation de nos produits de Papeterie a été alimentée par la bonne tenue du segment des fournisseuristes de bureau. Au Canada, notre performance est liée aux bons résultats de la période de la rentrée scolaire. Nos investissements aux États-Unis se sont concentrés autour de deux grands projets :
 - le soutien à notre stylo emblématique BIC® 4-Couleurs™ avec une campagne 100 % numérique couvrant plusieurs canaux (Facebook, Twitter, Youtube) ;
 - le lancement pour la rentrée scolaire de notre campagne « *BIC Fight for your Write* », une mission multiple sur plusieurs années qui vise à défendre l'écriture en mettant en avant ses avantages en termes d'apprentissage et de développement.
- **Dans la catégorie Briquets**, le chiffre d'affaires a reflété de nouveaux gains de parts de marché dans les deux pays. Notre solide performance a été alimentée

par les produits à valeur ajoutée, par l'engouement des consommateurs pour nos campagnes Flicktacular et « *complete the convo* » et par la priorité que nous accordons à la qualité de nos produits. Nous avons également lancé plusieurs nouveaux briquets décorés et licences, dont des images provenant de la série TV à succès « *The Walking Dead* ».

- **Dans la catégorie Rasoirs**, le chiffre d'affaires a reflété une croissance régulière sur l'année et des gains de parts de marché sur les rasoirs non rechargeables sur un marché stable en valeur et en recul en volumes. Notre réussite a encore bénéficié de l'expansion du réseau de distribution, d'une forte visibilité en magasin, de la résistance de nos produits une et deux-lames d'entrée de gamme, de la franchise BIC® Soleil®, de la forte croissance de nos nouveaux produits à lame mobile à valeur ajoutée et de notre positionnement qualité/prix. Dans les rasoirs pour hommes aux États-Unis, nous avons encore fait évoluer notre campagne « *Everyday Tough* » grâce à un partenariat original avec College Humor. Au Canada, nous avons poursuivi notre collaboration fructueuse avec les Toronto Raptors, seule équipe canadienne de la National Basketball Association. Dans les rasoirs pour femme, la gamme BIC® Soleil® a bénéficié de la campagne « *Make Your Own Sun* » en Amérique du Nord destinée à présenter notre nouveau rasoir Soleil Glow® par le biais de publicités à la télévision, sur les médias sociaux, en ligne et dans la presse.

Produits Publicitaires et Promotionnels

La consolidation du secteur se poursuit à la fois du côté des fournisseurs et des distributeurs. La conformité et la marque sont en train de devenir les principaux moteurs du secteur tandis que les consommateurs restent focalisés sur les prix et la valeur perçue des produits.

MARCHES EN CROISSANCE

Les marchés en croissance incluent l'Amérique latine (Mexique, Amérique centrale, Caraïbes et Amérique du Sud), le Moyen-Orient, l'Afrique, l'Océanie et l'Asie. En 2014, les ventes ont atteint 639,8 millions d'euros, en hausse de 8,2 % en publié et de 6,8 % à base comparable.

Grand Public

Amérique latine

Le chiffre d'affaires a progressé par rapport à 2013 dans les trois catégories grâce à une amélioration de la qualité et de l'envergure de distribution, à de solides campagnes marketing et au lancement de nouveaux produits.

- **Papeterie** : l'innovation et la rapidité de mise sur le marché ont marqué 2014. BIC a renforcé ses efforts d'innovation en lançant de nouveaux produits comme

BIC® Cristal® « *Precision* », « *Suavidad* » et BIC® Cristal® Stylus. Au Brésil, BIC a enregistré une croissance conforme à celle du marché de la papeterie qui a souffert du ralentissement économique du pays. Nous avons poursuivi nos programmes dans les écoles locales afin de renforcer nos liens avec les enfants et les enseignants. Au Mexique, malgré un environnement très concurrentiel, BIC a préservé sa position de leader sur le segment des stylos à bille classiques et de la papeterie. Répondant aux besoins et aux commentaires des consommateurs, nous avons redynamisé l'image de BIC et l'emballage de la famille de stylos BIC® Cristal® au Mexique. Ce nouveau lancement a été accompagné d'une campagne télévisée et d'importants échantillonnages sur le concept : « A la rentrée, élargis tes horizons avec BIC ».

- **Briquets** : 2014 a été une bonne année pour la catégorie Briquets. Au Mexique et au Brésil, la stratégie visant à convertir les utilisateurs d'allumettes aux briquets BIC nous a permis d'atteindre nos objectifs de croissance des ventes et d'amélioration de la distribution dans des zones où la consommation et l'utilisation d'allumettes restent élevées. La campagne télévisée s'est poursuivie dans le Nord-Est du Brésil tandis qu'une campagne de presse a été lancée au Mexique et en Argentine.
- **Rasoirs** : le chiffre d'affaires au Mexique, au Brésil et en Argentine a progressé par rapport à 2013, mais la croissance a été neutralisée par l'absence de ventes au Venezuela liée aux restrictions gouvernementales sur l'importation de produits. Au Brésil, la performance a été tirée par les rasoirs 3-lames qui ont permis à BIC de gagner des parts de marché en volume dans un contexte de forte concurrence. Au quatrième trimestre 2014, BIC® Soleil® pour femme a été lancé au Brésil et au Mexique avec des programmes d'échantillonnages et des activités en magasins. L'engagement de BIC en faveur du meilleur rapport qualité/prix s'applique à toutes nos gammes de produits, des rasoirs une-lame aux modèles trois-lames.

Moyen-Orient et Afrique

En 2014, BIC a renforcé sa stratégie de proximité au Moyen-Orient et en Afrique malgré les difficultés politiques et économiques persistantes dans la région. La collaboration avec nos partenaires locaux a permis à BIC de réaliser des gains de distribution et d'améliorer la visibilité de la marque sur le marché. En 2014, nous avons lancé notre première campagne numérique BIC® Cristal® au Moyen-Orient et en Afrique et nous avons bénéficié de l'impact favorable de la campagne « *Flexi Lady, your secret to sexy* » en Afrique du Sud, qui a permis à BIC de devenir la première marque de rasoirs pour femmes du pays.

- **Papeterie** : en Afrique du Nord et de l'Ouest, les ventes de BIC® Cristal® en Égypte et en Tunisie ont fortement contribué à la croissance grâce à une présence accrue sur le marché et à de meilleurs programmes de communication avec les consommateurs. En Afrique du Sud-Est et du centre, nous avons enregistré une solide croissance.
- **Briquets** : le Moyen-Orient a affiché une bonne performance grâce aux efforts visant à améliorer la visibilité et à développer notre présence dans les réseaux de distribution. L'activité reste soutenue en Afrique du Sud, favorisée par une bonne

distribution nationale et par la perception de la qualité et de la valeur des produits par les consommateurs.

- **Rasoirs** : en Afrique du Nord et de l'Ouest, cette catégorie a affiché une fois encore une croissance à deux chiffres. Les rasoirs 3-lames ont contribué à cette croissance grâce à des gains de parts de marché au Maroc et en Tunisie. En Afrique du Sud-Est et du centre, la gamme BIC® Flex a affiché une bonne performance sur les marchés d'Afrique septentrionale tandis que les lames double tranchant et les rasoirs une-lame ont contribué à la croissance en Afrique centrale.

Asie-Pacifique

En Océanie, l'année a été difficile et marquée par la baisse du prix des matières premières et la perte de confiance des consommateurs. BIC a toutefois réussi à gagner des parts de marché dans les catégories Papeterie et Briquets ainsi que dans la catégorie Rasoirs en Nouvelle-Zélande. Le chiffre d'affaires global de l'Asie a légèrement progressé.

- **Papeterie** : en Océanie, la progression des parts de marché a été tirée par une solide activité promotionnelle pendant la période de la rentrée scolaire destinée à soutenir nos principaux partenaires commerciaux. BIC a également renforcé la distribution dans les segments du marquage et du coloriage. Les moteurs de croissance de l'activité ont été les stylos à bille à valeur ajoutée, le marquage et le coloriage. En Asie, les ventes ont été globalement stables par rapport à 2013.
- **Briquets** : en Océanie, la part de marché de BIC reste élevée. Nous avons réussi à créer de la valeur en tant que leader de la catégorie grâce au lancement de nos nouveaux briquets décorés et de Miss BIC®. L'Asie a affiché une légère croissance par rapport à 2013 grâce aux bons résultats des magasins de proximité.
- **Rasoirs** : le segment des rasoirs pour femmes reste la meilleure source d'opportunités pour BIC en Océanie où nous avons confirmé notre position de leader en Nouvelle-Zélande.

Produits Publicitaires et Promotionnels

Les marchés en croissance ont affiché une bonne performance en Amérique latine où nous nous sommes concentrés sur l'expansion de nouveaux produits.

PERSPECTIVES 2015 ET PRIORITES STRATEGIQUES A LONG TERME

PERSPECTIVES OPERATIONNELLES 2015

GRAND PUBLIC

En 2015, notre objectif est de continuer à gagner des parts de marché sur tous les continents et dans toutes les catégories. Dans les marchés développés, afin de mieux répondre aux attentes de nos consommateurs, l'accent sera mis sur des produits à valeur ajoutée au juste prix. Dans les marchés en croissance, nous allons continuer de tirer profit de la progression du pouvoir d'achat des consommateurs pour élargir notre présence.

Papeterie

Les marchés devraient à nouveau légèrement progresser et notre objectif demeure de gagner des parts de marché grâce à :

- Des innovations et des programmes de Recherche et Développement intensifiés ;
- Une très bonne exécution dans les pays développés avec une attention particulière à nos « Marques Championnes » (BIC® Atlantis, BIC® 4-Couleurs™, ...) à travers le lancement de nouveaux produits ;
- Une hausse des investissements pour accélérer l'expansion géographique dans les pays en croissance.

Briquets

En 2015, tirant profit de la sécurité et de l'excellente qualité de nos briquets, nos ventes progresseront grâce aux décors à valeur ajoutée dans les pays matures et à une présence renforcée ainsi qu'à une notoriété de marque accrue sur les marchés en croissance.

Rasoirs

Nous allons maintenir la même formule qui a conduit à nos récents succès : améliorer la performance de nos produits et vendre au juste prix. Nous prévoyons le lancement de nouveaux produits comme le BIC® Flex 5 en Amérique du Nord et le BIC® Soleil® en Amérique latine afin de soutenir la croissance de nos ventes.

PRODUITS PROMOTIONNELS ET PUBLICITAIRES – BIC GRAPHIC

La priorité de BIC Graphic est de générer une croissance rentable. En Amérique du Nord, la progression du chiffre d'affaires devrait s'accélérer. Nous nous concentrerons sur le développement de nos marques, sur le lancement de nouveaux produits et sur la ligne Good value®. En Europe, la légère croissance des pays du Nord devrait être neutralisée par la faiblesse des pays du Sud.

PRIORITES STRATEGIQUES A LONG TERME

Continuer de créer de la valeur à long terme en surperformant nos marchés et en assurant une croissance organique comprise entre 3 % et 5 % grâce à :

- l'élargissement de nos réseaux de distribution sur toutes les zones géographiques,
- une plus grande concentration sur nos segments à valeur ajoutée dans les pays développés,
- une base de consommateurs élargie dans les pays en croissance.

Augmenter le résultat d'exploitation normalisé grâce à une amélioration de la productivité en investissant dans le capital humain de l'entreprise et la recherche et développement pour des nouveaux produits innovants et de qualité.

Maintenir une forte génération de trésorerie afin :

- de financer des acquisitions stratégiques complémentaires,
- d'assurer la rémunération globale des actionnaires.

ÉVÉNEMENTS RECENTS

Aucun évènement significatif n'est survenu depuis la clôture de l'exercice 2014.

RISQUES ET OPPORTUNITES

Voici, en résumé, les principaux défis que nous prévoyons pour 2015 :

- la poursuite de l'incertitude économique dans certains pays européens ;
- la poursuite de la volatilité des taux de change ;
- l'environnement géopolitique général.

Bien que la plupart de ces risques soient hors de notre contrôle, nous allons faire de notre mieux pour les minimiser dans chacune de nos activités.

Nous croyons que notre principale opportunité de croissance reste la force de la marque BIC®, allée à la diversité de notre main-d'œuvre multinationale qui opère dans plus de 160 pays. Nos équipes lancent des produits et des programmes, y compris en matière de soutien publicitaire et promotionnel, qui parlent directement au consommateur d'aujourd'hui sur son marché local et répondent à ses besoins spécifiques.

OBJECTIFS DE PERFORMANCE

Croissance du chiffre d'affaires, gains de parts de marché, marges, liquidités et solidité de notre bilan constituent les principaux indicateurs de la performance du Groupe.

En 2015, l'objectif de BIC sera de gérer efficacement notre activité, de gagner des parts de marché et de protéger notre génération de trésorerie.

COMPTE DE RESULTAT

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31 déc. 2013	31 déc. 2014
Chiffre d'affaires	2-2	1 887 806	1 979 120
Coût des ventes	4	(958 281)	(1 007 977)
Marge brute d'exploitation		929 525	971 143
Coûts de distribution	4	(304 004)	(309 833)
Frais généraux	4	(187 917)	(198 181)
Autres charges d'exploitation	4	(110 811)	(123 218)
Autres produits	5	26 806	40 804
Autres charges	5	(14 387)	(11 444)
Résultat d'exploitation		339 212	369 271
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	6	7 572	10 507
Produits financiers nets/(Charges financières nettes)	6	(944)	622
Résultat brut avant impôt		345 840	380 400
Impôt sur les bénéfices	7	(105 919)	(114 239)
Résultat net des entreprises intégrées		239 921	266 161
Quote-part de résultat dans les coentreprises		2 388	-
Résultat net des activités continues		242 309	266 161
Résultat des activités arrêtées ou en cours de cession		-	-
Résultat de l'ensemble consolidé, dont :		242 309	266 161
Participations ne donnant pas le contrôle		820	4 085
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	8	241 489	262 076
Résultat net part du Groupe par action <i>(en euros)</i>	8	5,13	5,57
Résultat net part du Groupe dilué par action <i>(en euros)</i> ^(a)	8	5,07	5,51
Nombre moyen d'actions en circulation net des actions propres sur la période	8	47 047 710	47 063 465

(a) Les éléments dilutifs pris en compte sont les options de souscription d'actions.

BILAN

Actif

(en milliers d'euros)	Notes	31 déc. 2013*	31 déc. 2014
Immobilisations corporelles nettes	9-1, 9-2	438 297	482 473
Immeubles de placement	9-3	2 013	2 116
Goodwill nets*	10	285 559	307 395
Immobilisations incorporelles nettes*	11	98 260	94 841
Autres actifs non courants	12	22 291	25 092
Impôts différés	13	139 950	174 912
Instruments dérivés financiers	23-4	343	228
Actifs non courants		986 712	1 087 057
Stocks et en-cours	14	414 195	441 139
Créance d'impôt exigible		13 420	10 011
Clients et autres créances	14	453 835	453 771
Autres actifs courants		16 409	16 434
Instruments dérivés	23	11 251	194
Autres actifs financiers courants	21-6, TFT (f)	67 722	53 139
Trésorerie et équivalents de trésorerie	21-4, 21-6, 23-7	243 209	352 154
Actifs immobilisés destinés à être cédés	9-4	1 088	15 014
Actifs courants		1 221 129	1 341 856
TOTAL DE L'ACTIF		2 207 842	2 428 913

* Suite à la valorisation de la marque Cello, les comptes au 31 décembre 2013 ont été ajustés (cf. Note 1-2 - Variation de périmètre).
TFT : cf. Tableau de flux de trésorerie consolidé.

Passif

(en milliers d'euros)	Notes	31 déc. 2013*	31 déc. 2014
Capital	15-1	179 004	179 939
Réserves/résultat consolidés		1 297 742	1 413 727
Écarts de conversion		(55 169)	20 609
Couverture des flux de trésorerie		11 615	2 792
Capitaux propres part du Groupe		1 433 192	1 617 067
Participations ne donnant pas le contrôle		36 724	28 836
Capitaux propres	CP	1 469 916	1 645 903
Emprunts et dettes financières non courants	16, 21-6	62 248	78 890
Autres dettes non courantes		-	-
Provision au titre des avantages du personnel	18-3, 18-7	184 237	238 407
Provisions	17	57 633	55 549
Impôts différés*	13	43 396	46 488
Contrats de couverture non courants	23-4	173	138
Passifs non courants		347 687	419 472
Fournisseurs et comptes rattachés	14	115 386	119 110
Emprunts et dettes financières courants	16	51 950	6 246
Dettes d'impôt exigible		20 789	17 354
Autres dettes courantes	19	200 912	217 051
Instruments dérivés	23	1 202	3 776
Passifs courants		390 239	363 538
TOTAL DU PASSIF		2 207 842	2 428 913

CP : cf. Tableau de variation des capitaux propres consolidés.

* Suite à la valorisation de la marque Cello, les comptes au 31 décembre 2013 ont été ajustés (cf. Note 1-2 - Variation de périmètre).

COMPTE DE RESULTAT

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31 déc. 2013	31 déc. 2014
Chiffre d'affaires	11	591 748	611 424
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		12 561	16 832
Autres produits	12	59 475	103 316
Total des produits d'exploitation		663 784	731 572
Achats de marchandises et variations de stocks		(374 197)	(362 946)
Achats de matières premières, autres approvisionnements et variations de stocks		(19 952)	(19 500)
Autres achats et charges externes		(157 457)	(166 442)
Impôts, taxes et versements assimilés		(3 236)	(4 584)
Charges de personnel	13	(2 516)	(2 234)
Dotations aux amortissements et aux provisions		(21 890)	(28 247)
Autres charges		(168)	(195)
Total des charges d'exploitation		(579 416)	(584 148)
RESULTAT D'EXPLOITATION		84 368	147 424
RESULTAT FINANCIER	14	131 952	104 086
RESULTAT EXCEPTIONNEL	15	(1 770)	(2 715)
Impôts sur les bénéfices	16 à 18	(29 267)	(53 445)
RESULTAT NET		185 283	195 350

Comptes sociaux

BILAN

Actif

(en milliers d'euros)	Notes	31 déc. 2013			31 déc. 2014	
		Valeurs nettes	Valeurs brutes	Amortissements ou provisions	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Frais de recherche et développement		-	3 823	(3 823)	-	-
Brevets et droits similaires		25 620	62 992	(37 785)	25 207	25 207
Immobilisations en cours		594	596	(5)	591	591
Immobilisations incorporelles	3, 4	26 214	67 411	(41 613)	25 798	25 798
Terrains		1 260	1 345	-	1 345	1 345
Constructions		1 390	15 154	(13 537)	1 617	1 617
Installations techniques, matériel et outillage industriels		1 592	14 029	(12 386)	1 643	1 643
Autres immobilisations corporelles		2 967	8 890	(5 902)	2 988	2 988
Immobilisations en cours		1 338	3 319	(2 836)	483	483
Immobilisations corporelles	3, 4	8 547	42 737	(34 661)	8 076	8 076
Titres de participation	23	841 437	884 182	(22 950)	861 232	861 232
Créances rattachées à des participations	5, 6	-	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	3	49 749	59 154	-	59 154	59 154
Immobilisations financières		891 186	943 336	(22 950)	920 386	920 386
Actif immobilisé		925 947	1 053 484	(99 224)	954 260	954 260
Matières premières, approvisionnements		1 041	1 208	-	1 208	1 208
En-cours de production de biens		-	646	(646)	-	-
Marchandises		24 658	32 051	(2 524)	29 527	29 527
Stocks		25 699	33 905	(3 170)	30 735	30 735
Avances et acomptes versés sur commandes		1 341	1 804	-	1 804	1 804
Clients et comptes rattachés	5, 6	117 479	117 103	(4 676)	112 427	112 427
Autres créances	5, 6	233 027	229 022	(20 462)	208 560	208 560
Placements financiers	7	110 344	149 135	-	149 135	149 135
Disponibilités		5 822	32 809	-	32 809	32 809
Charges constatées d'avance	5	1 039	995	-	995	995
Écart de conversion actif	8	1 044	220	-	220	220
Actif circulant		495 795	564 993	(28 308)	536 685	536 685
TOTAL DE L'ACTIF		1 421 742	1 618 477	(127 532)	1 490 945	1 490 945

Passif

(en milliers d'euros)	Notes	Avant répartition	
		31 déc. 2013	31 déc. 2014
Capital social		181 976	183 214
Primes émission, fusion, apport		109 393	125 746
Réserve légale		22 410	22 410
Réserve générale		180 379	180 379
Report à nouveau		273 262	336 134
Résultat de l'exercice		185 283	195 350
Capitaux propres	9	952 703	1 043 233
Provisions pour risques et charges	10	37 203	44 101
Provisions pour risques et charges		37 203	44 101
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5	1 007	1 608
Emprunts et dettes financières divers	5	312 783	293 878
Dettes financières		313 790	295 486
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5, 6	99 373	85 150
Dettes fiscales et sociales	5	11 600	18 118
Autres dettes	5	6 964	3 834
Produits constatés d'avance	5	5	93
Dettes d'exploitation		117 942	107 195
Écart de conversion passif		104	930
Dettes		431 836	403 611
TOTAL DU PASSIF		1 421 742	1 490 945

Autorisations d'augmentation de capital à la clôture de l'exercice 2014

SOCIÉTÉ BIC dispose, au 31 décembre 2014, des autorisations suivantes qui lui ont été accordées par l'Assemblée Générale des Actionnaires :

I. AUTORISATION D'AUGMENTATION DE CAPITAL AVEC DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION ^(a)

Montant maximum <i>(en millions d'euros)</i>	Actions : 50 Valeurs mobilières composées : 650
Date	14 mai 2014 (résolutions 14 et 15)
Durée	26 mois
Date limite de validité	13 juillet 2016
Utilisation	Non
Prix d'émission	Le prix d'émission des actions ordinaires nouvelles et/ou des valeurs mobilières composées (et des actions auxquelles elles donneront droit) est fixé par le Conseil d'administration, avec ou sans prime, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

(a) Articles L. 225-129, L. 228-91 et L. 228-92 du Code de commerce.

II. AUTORISATION D'AUGMENTATION DE CAPITAL PAR INCORPORATION DE RÉSERVES, BÉNÉFICES, PRIMES OU AUTRES ^(b)

Montant maximum	Montant global maximum des réserves, bénéfices et/ou primes ou autres sommes susceptibles d'être incorporées au capital social et qui existeront lors de la décision d'augmentation du capital, déduction faite du montant éventuellement nécessaire pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières déjà émises donnant accès à des actions de la Société.
Date	14 mai 2014 (résolution 16)
Durée	26 mois
Date limite de validité	13 juillet 2016
Utilisation	Non

(b) Articles L. 225-129 et L. 225-130 du Code de commerce.

III. AUTORISATIONS D'AUGMENTATION DE CAPITAL EN FAVEUR DES SALARIÉS ET MANDATAIRES SOCIAUX

	ACTIONS RÉSERVÉES AUX SALARIÉS ADHÉRENTS D'UN PLAN D'ÉPARGNE ENTREPRISE ^(c)	ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS À ÉMETTRE ^(d)	OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS ^(e)
Montant maximum	3 % du capital social	4 % du capital social sur les 38 mois (dont un maximum de 0,4 % pour les mandataires sociaux) et 8 % du capital social (en tenant compte des options d'actions)	4 % du capital social sur les 38 mois (dont un maximum de 0,8 % pour les mandataires sociaux) et 8 % du capital social (en tenant compte des attributions gratuites d'actions)
Date	14 mai 2014 (résolution 17)	15 mai 2013 (résolution 11)	15 mai 2013 (résolution 12)
Durée	26 mois	38 mois	38 mois
Date limite de validité	13 juillet 2016	14 juillet 2016	14 juillet 2016
Utilisation en 2014	Non	Non	Non
Prix d'émission	Déterminé par le Conseil d'administration conformément à l'article L. 3332-19 du Code du travail	-	Ne peut être inférieur à la moyenne des cours cotés de l'action à la Bourse de Paris sur le marché à règlement mensuel, lors des 20 séances de bourse précédant le jour où les options sont consenties

(c) Articles L. 225-138 et L. 225-138-1 du Code de commerce et L. 3332-1 et suivants du Code du travail.

(d) Articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce.

(e) Articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

PROJET DE RESOLUTIONS 1 A 3 : APPROBATION DES COMPTES – AFFECTATION DU RESULTAT ET FIXATION DU DIVIDENDE

Rapport du Conseil d'Administration :

Par le vote des première et deuxième résolutions, nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

La troisième résolution a pour objet d'affecter le résultat net de l'exercice 2014 et de fixer le dividende.

Nous vous proposons la distribution d'un dividende total de 134 247 645,45 euros correspondant à un dividende par action de 2,85 euros. Ce montant est un montant brut hors prélèvements sociaux (actuellement de 15,5 %). Il sera mis en paiement à compter du 20 mai 2015. Si le nombre d'actions ouvrant droit à dividende est différent de 47 104 437, le montant du dividende susvisé sera ajusté en conséquence et le montant affecté au compte « report à nouveau » sera déterminé sur la base du dividende effectivement mis en paiement.

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que la totalité du dividende sera éligible à l'abattement de 40 % dont bénéficient, en vertu de l'article 158-3 du même Code, les personnes physiques domiciliées fiscalement en France. Les dividendes sont obligatoirement soumis au prélèvement à la source non libératoire de l'article 117 quater CGI modifié (actuellement de 21 %). Une demande de dispense peut être formulée sous certaines conditions par le bénéficiaire, avant le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement. Le prélèvement à la source obligatoire est imputable sur l'impôt sur le revenu. Il est acquitté par l'établissement payeur.

Nous vous rappelons que les dividendes versés au titre des trois derniers exercices (revenus éligibles à l'abattement prévu à l'article 158-3 du CGI) se sont élevés à :

- 4 euros (dont 1,80 euro de dividende exceptionnel) au titre de l'exercice 2011 ;
- 2,56 euros au titre de l'exercice 2012 ;
- 2,60 euros au titre de l'exercice 2013.

Projet de résolution 1 – Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2014

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration, du Président et des Commissaires aux Comptes ainsi que des explications complémentaires fournies en cours de séance, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ; elle approuve, en outre, toutes les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Projet de résolution 2 – Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2014

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des

rapports du Conseil d'Administration, du Président et des Commissaires aux Comptes ainsi que des explications complémentaires fournies en cours de séance, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ; elle approuve, en outre, toutes les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Projet de résolution 3 – Affectation du résultat et fixation du dividende

L'Assemblée Générale arrête le montant du résultat net, après déduction de l'impôt sur les bénéfices, de l'exercice clos le 31 décembre 2014, à la somme de 195 350 462,01 euros et décide de l'affecter de la manière suivante (*en euros*) :

Bénéfice net de l'exercice 2014	195 350 462,01
À ajouter :	
▪ Report à nouveau de l'exercice précédent	336 133 969,52
SOIT UN BENEFICE DISTRIBUABLE DE	531 484 431,53
À affecter :	
▪ Réserve spéciale Oeuvres d'art	10 040,00
▪ Dividende aux actions (hors actions détenues par la Société)	134 247 645,45
▪ Report à nouveau	397 226 746,08
TOTAL EGAL AU BENEFICE DISTRIBUABLE	531 484 431,53

Rapport du Conseil d'administration et projet de résolutions

Le montant du dividende au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 s'élèvera donc à 134 247 645,45 euros correspondant à un dividende par action de 2,85 euros. Il sera mis en paiement à compter du 20 mai 2015. Si le nombre d'actions ouvrant droit à dividende est différent de 47 104 437, le montant du dividende susvisé sera ajusté en conséquence et le montant affecté au compte « report à nouveau » sera déterminé sur la base du dividende effectivement mis en paiement.

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que la totalité du dividende sera éligible à l'abattement de 40 % dont bénéficient, en vertu de l'article 158-3 du même Code, les personnes physiques domiciliées fiscalement en France.

Il est également rappelé, conformément à la loi, qu'il a été distribué les dividendes suivants au titre des trois derniers exercices :

Exercice	Nombre d'actions	Dividende par action (en euros)	Revenu éligible à l'abattement prévu à l'article 158-3 du CGI (a) (en euros)
2011	47 401 064	4,00 (b)	4,00
2012	47 563 092	2,56	2,56
2013	46 859 367	2,60	2,60

(a) Code général des impôts.
(b) Dont 1,80 euro de dividende exceptionnel.

PROJET DE RESOLUTION 4 : FIXATION DU MONTANT DES JETONS DE PRESENCE

Rapport du Conseil d'Administration :

Il est proposé de fixer le montant des jetons de présence à allouer au Conseil d'Administration, au titre de l'exercice 2015, à la somme de 325 000 euros, en augmentation de 2,2 % par rapport à la somme votée par l'Assemblée Générale au titre de l'exercice 2014 (318 000 euros).

Projet de résolution 4 – Fixation du montant des jetons de présence

somme annuelle de 325 000 euros, au titre de l'exercice 2015.

L'Assemblée Générale décide de fixer le montant des jetons de présence à allouer au Conseil d'Administration à la

PROJET DE RESOLUTION 5 : AUTORISATION A DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'OPERER SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE

Rapport du Conseil d'Administration

Nous vous proposons d'autoriser le Conseil d'Administration à acquérir par tous moyens, en une ou plusieurs fois, conformément aux dispositions légales en vigueur, des actions de la Société.

Cette autorisation ne pourrait être utilisée en période d'offre publique visant les titres de la Société, sauf autorisation préalable et expresse donnée par l'Assemblée Générale à cet effet.

La Société serait habilitée, pendant une période de 18 mois, à acquérir ses propres actions à un prix maximal d'achat par action de 200 euros :

- dans la limite de 10 % du capital social à la date de la décision d'acquisition par le Conseil d'Administration et pour un montant maximal de 959 millions d'euros. Cette autorisation permettrait de remplir les objectifs suivants :
- assurer la liquidité du marché de l'action dans le cadre d'un contrat de liquidité géré par un prestataire extérieur,
- permettre leur remise ultérieure à titre de paiement, d'échange ou autre, dans le cadre d'opérations de croissance externe (hors fusion, scission ou apport visés ci-dessous),
- remettre les actions lors de l'exercice de droits attachés à des titres donnant accès au capital de la Société,
- attribuer les actions aux salariés et/ou aux dirigeants (dans le cadre de PEE, d'intéressement, d'options d'achat d'actions, d'attributions gratuites d'actions, etc.),
- annuler les actions,
- mettre en œuvre toute pratique de marché admise par l'AMF ;

• dans la limite de 5 % du capital social à la date de la décision d'acquisition par le Conseil d'Administration et pour un montant maximal de 479,5 millions d'euros. Les actions seraient rachetées afin de les conserver et de les remettre ultérieurement en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport.

Sur les 24 derniers mois, le Conseil d'Administration a annulé 956 292 actions, représentant 1,99 % du capital social au 31 décembre 2014.

Rapport du Conseil d'administration et projet de résolutions

PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS – OPERATIONS REALISEES EN 2014 :

Opération	Nombre d'actions	% du capital	Valeur nominale (en euros)	Cours moyen d'acquisition/cession (en euros)
Rachats d'actions (hors contrat de liquidité) ^(a)	100 000	0,21	382 000	102
Contrat de liquidité ^(a) :				
▪ Rachat d'actions	319 268	0,67	1 219 603,76	96,94
▪ Cession d'actions	318 076	0,66	1 215 050,32	97,17
Actions transférées pour couvrir les plans d'actions gratuites	22 242	0,05	84 964,44	36,57
Actions annulées	-	-	-	-
Actions utilisées pour des opérations de croissance externe	-	-	-	-

(a) Les frais de négociation afférents à ces opérations d'achat et de vente se sont élevés à 54 580 euros.

Projet de résolution 5 – Autorisation à donner au Conseil d'Administration d'opérer sur les actions de la Société

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant en application des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et du règlement n° 2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003, et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, autorise le Conseil d'Administration à acquérir, par tous moyens, en une ou plusieurs fois, des actions de la Société :

- 1. Dans la limite d'un nombre d'actions représentant au plus 10 % de son capital social à la date de la décision d'acquisition par le Conseil d'Administration :

- pour un montant maximal de 959 millions d'euros, dans les conditions et limites prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;
- pour un prix maximal d'achat, hors frais, de 200 euros.

Dans le respect des textes susvisés et des pratiques autorisées par l'Autorité des marchés financiers, la présente autorisation pourra être utilisée par le Conseil d'Administration en vue :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des titres de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant au nom et pour le compte de la Société en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- de les conserver en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement, d'échange ou autre, dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe (à l'exception des opérations de fusion, scission ou apport visées au paragraphe 2 ci-après) dans le respect des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers ;

- de les remettre lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ;

- de les attribuer aux salariés et dirigeants dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de l'intéressement des salariés, du régime des options d'achats d'actions, de l'attribution gratuite d'actions, ou par le biais d'un plan d'épargne entreprise ;

- de les annuler en tout ou partie, dans les conditions prévues par les textes en vigueur, au moyen d'une réduction corrélative du capital social, dans la limite de 10 % du capital existant à la date de la décision d'annulation, par période de 24 mois, sous réserve de l'adoption par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la quatorzième résolution ci-après ;

- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers.

- 2. Dans la limite d'un nombre d'actions représentant au plus 5 % de son capital social à la date de la décision d'acquisition par le Conseil d'Administration :

- pour un montant maximal de 479,5 millions d'euros ;
- pour un prix maximal d'achat, hors frais, de 200 euros ;

et ce, en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport.

Les limites prévues aux paragraphes 1 et 2 ci-dessus ne sont pas cumulatives et la Société ne pourra à aucun moment détenir, directement ou par personne interposée, plus de 10 % du total de ses propres actions composant le capital social.

Rapport du Conseil d'administration et projet de résolutions

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange des actions pourront être effectués par le Conseil d'Administration par tous moyens, en une ou plusieurs fois, notamment sur le marché, ou de gré à gré ou par bloc, et le cas échéant, en ayant recours à des mécanismes optionnels ou à des instruments financiers dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré, à l'exclusion des ventes d'options de vente, dans les conditions autorisées par les dispositions légales, réglementaires et boursières en vigueur, et aux époques que le Conseil d'Administration ou la personne agissant sur délégation de ce dernier appréciera, et éventuellement par tous tiers agissant pour le compte de la Société conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-206 du Code de commerce. Il est précisé que la part du programme de rachat d'actions réalisée par acquisition ou transfert de blocs de titres pourra atteindre l'intégralité dudit programme.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide que le prix d'achat maximal hors frais par action ne devra pas être supérieur à celui de la dernière opération indépendante ou, s'il est plus élevé, de l'offre indépendante actuelle la plus élevée sur la place où l'achat est effectué.

Dans le cas où il serait fait usage des facultés offertes par le cinquième alinéa de l'article L. 225-209 du Code de commerce, le prix de vente (dans l'hypothèse où un tel prix de vente serait nécessaire) sera alors déterminé conformément aux dispositions légales en vigueur.

Les acquisitions d'actions de la Société réalisées en vertu de la présente autorisation devront également respecter les règles édictées par l'Autorité des marchés financiers en ce qui concerne les conditions et les périodes d'intervention sur le marché. La Société s'abstiendra d'acheter plus de 25 % du volume quotidien moyen des actions négociées sur le marché réglementé où l'achat est effectué.

Cette autorisation, qui remplace celle donnée par l'Assemblée Générale du 14 mai 2014 dans sa cinquième résolution, est donnée au Conseil d'Administration pour une durée de 18 mois à compter de la présente Assemblée. Cette autorisation ne pourra pas être utilisée en période d'offre publique visant les titres de la Société, sauf autorisation préalable et expresse donnée par l'Assemblée Générale à cet effet.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-210 du Code de commerce, les actions de la Société acquises en

vertu de la présente autorisation devront revêtir la forme nominative et être entièrement libérées lors de l'acquisition. Ces acquisitions ne pourront avoir pour effet d'abaisser les capitaux propres à un montant inférieur à celui du capital augmenté des réserves non distribuables. Enfin, la Société devra disposer de réserves, autres que la réserve légale, d'un montant au moins égal à la valeur de l'ensemble des actions qu'elle possède, directement ou par personne interposée.

Dans le cadre de sa gestion financière globale, la Société se réserve la possibilité d'utiliser une partie de ses ressources financières disponibles pour financer le rachat d'actions et de recourir à l'endettement pour financer les besoins additionnels qui excéderaient son autofinancement.

Le Conseil d'Administration informera les actionnaires dans son rapport de gestion à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle, des opérations réalisées en application de la présente autorisation.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour l'accomplissement de ce programme de rachat d'actions, et notamment pour :

- apprécier l'opportunité et procéder au rachat d'actions autorisé par la présente résolution ;
- établir et publier préalablement à la réalisation d'un programme de rachat de titres, un descriptif du programme de rachat, dans les conditions et selon les modalités fixées par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers ;
- passer tous ordres de Bourse, conclure tous accords en vue notamment de la tenue du registre des achats et ventes ;
- informer le marché et l'Autorité des marchés financiers des opérations effectuées, conformément aux dispositions du règlement général de l'Autorité des marchés financiers ;
- déléguer au Directeur Général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs Généraux Délégués les pouvoirs nécessaires pour réaliser ce programme de rachat d'actions ;
- effectuer toutes déclarations et toutes autres formalités et de manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

Rapport du Conseil d'administration et projet de résolutions

PROJET DE RESOLUTIONS 6 A 9 : RENOUELEMENT DES MANDATS D'ADMINISTRATEURS DE M. JOHN GLEN, MME MARIE-HENRIETTE POINSOT, SOCIÉTÉ M.B.D. ET M. PIERRE VAREILLE

Rapport du Conseil d'Administration

Il est demandé aux actionnaires de renouveler les mandats d'administrateurs de John GLEN, Marie-Henriette POINSOT, SOCIÉTÉ M.B.D. et Pierre VAREILLE, pour une durée de trois exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice 2017.

John GLEN

55 ans

Nationalité :

Britannique

Nombre d'actions BIC détenues : 500



John Glen, Écossais, est Directeur Général du Groupe Buccleuch (Édimbourg, Royaume-Uni – non coté), holding d'un groupe familial opérant dans l'industrie et les métiers agricoles.

Auparavant, il a notamment exercé diverses fonctions chez Unilever et a été Directeur Financier du Groupe Air Liquide de 2000 à juin 2008 et Vice-Président du Conseil de Surveillance de l'EFRAG (European Financial Reporting Group) pendant quatre ans. Il est membre du Chartered Institute of Certified Accountants et titulaire d'un Master en Comptabilité et en Économie de l'Université d'Édimbourg.

Membre d'un comité

Président du Comité d'Audit

Administrateur indépendant (Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF)

Oui

Date de première nomination

10 décembre 2008

Principale activité

- Directeur Général du Groupe Buccleuch (Royaume-Uni – non coté).

Autre mandat ou fonction en cours

- Administrateur - Thames River Property Investment Trust^a - Royaume-Uni

Mandat ou fonction exercé au cours des cinq dernières années et expiré (hors Groupe BIC)

- Vice-Président du Conseil de Surveillance - European Financial Reporting Group (EFRAG) - Belgique

Marie-Henriette POINSOT (née BICH)

53 ans

Nationalité : Française

Nombre d'actions BIC

détenues : Détient des actions BIC directement et indirectement au travers de la holding familiale, SOCIÉTÉ M.B.D. À la date du 31 décembre 2014, cette holding détenait 26,36 % du capital de SOCIÉTÉ BIC, représentant 36,45 % des droits de vote.



Marie-Henriette Poinsot a été Directeur Stratégie et Membre du Comité de la Stratégie du Groupe Options (non coté – France) de 2006 à 2013. Elle a précédemment travaillé pendant neuf ans dans le Groupe BIC où elle a occupé différents postes jusqu'à celui de Directeur Administratif Adjoint de la SOCIÉTÉ BIC.

Membre d'un comité

Comité des Rémunérations et des Nominations

Administrateur indépendant (Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF)

Non

Date de première nomination

21 mai 1997

Mandats ou fonctions exercés au cours des cinq dernières années et expirés (hors Groupe BIC)

- Directeur Stratégie - Options SAS - France
- Membre du Comité de la Stratégie - Options SAS - France

^a Société cotée

Rapport du Conseil d'administration et projet de résolutions

SOCIÉTÉ M.B.D.

Nombre d'actions BIC
détenues : 26,36 %
du capital, représentant
36,45 % des droits de vote
(au 31 décembre 2014)

Forme sociale
Société en commandite par actions
Immatriculation
389 818 832 RCS Nanterre (France)
Membre d'un comité
Comité d'Audit
Administrateur indépendant (Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF)
Non
Date de première nomination
24 mai 2006
Siège social
1 place Paul-Verlaine 92100 Boulogne-Billancourt – France
Représentant permanent et Gérant
Édouard BICH 50 ans Nationalité : française Édouard Bich a passé huit ans au Département Finance de Procter & Gamble et est titulaire du MBA de l'Université de Wharton (États-Unis), spécialisation Finance.
<u>Autres mandats ou fonctions en cours :</u> <ul style="list-style-type: none">▪ Gérant - Platypus Capital SPRL (société non cotée) – Belgique▪ Membre du Conseil de Surveillance - Digital Fashion Group SAS (société non cotée) - France▪ Membre de l'Executive Board for Europe, the Middle East and Africa - The Wharton School – États-Unis
<u>Mandat ou fonction exercé au cours des cinq dernières années et expiré (hors Groupe BIC) :</u> Sans objet Détient des actions BIC directement et indirectement (par le biais de la détention d'actions de SOCIÉTÉ M.B.D.)
Autre mandat ou fonction en cours
Sans objet
Mandat ou fonction exercé au cours des cinq dernières années et expiré (hors Groupe BIC)
Sans objet



Rapport du Conseil d'administration et projet de résolutions

Pierre VAREILLE

57 ans

Nationalité : Française

**Nombre d'actions BIC
détenues** : 1 000

Pierre Vareille a été nommé Chief Executive Officer de CONSTELLIUM à effet du 1^{er} mars 2012.

Il possède une expérience de tout premier plan dans la gestion d'entreprises industrielles au niveau mondial. Il a débuté sa carrière en 1982 chez Vallourec où il a occupé divers postes dans la fabrication, le contrôle, les ventes et la stratégie, avant d'être nommé Directeur Général de plusieurs filiales. Après avoir occupé différents postes de Direction Générale chez GFI Aerospace, Faurecia et Péchiney, il a exercé, de 2004 à 2008, les fonctions de Chief Executive de l'équipementier automobile anglais Wagon Plc (société cotée à Londres) et de 2008 à 2011, celles de Président-Directeur Général de FCI, un leader mondial dans la fabrication de connecteurs électroniques.

Il est diplômé de l'École Centrale de Paris et ancien élève de l'Institut d'Études Politiques de Paris, ainsi que de l'Université de la Sorbonne (Économie et Finances) et de l'Institut de Contrôle de Gestion.

Membre d'un comité

Comité d'Audit

Administrateur indépendant (Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF)

Oui

Date de première nomination

14 mai 2009

Principale activité

- Chief Executive Officer de CONSTELLIUM N.V. (Pays-Bas – société cotée à New York)

Autre mandat ou fonction en cours

- Président du Conseil d'Administration - CONSTELLIUM Switzerland AG - Suisse

Mandats ou fonctions exercés au cours des cinq dernières années et expirés (hors Groupe BIC)

- Président - CONSTELLIUM France Holdco SAS - France
- Président-Directeur Général - FCI SA - France
- Président - FCI Holding - France
- Président - FCI AUTOMOTIVE HOLDING SAS - France
- Président-Directeur Général - FCI USA, Inc. - États-Unis
- Administrateur - FCI Asia Pte Ltd - Singapour
- Président - Association des centraliens - France



Projet de résolution 6 – Renouvellement du mandat d'administrateur de M. John GLEN

L'Assemblée Générale décide de renouveler, pour une durée de trois exercices, le mandat d'administrateur de M. John GLEN.

Le mandat de M. John GLEN expirera donc à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2018 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Projet de résolution 7 – Renouvellement du mandat d'administrateur de Mme Marie-Henriette POINSOT

L'Assemblée Générale décide de renouveler, pour une durée de trois exercices, le mandat d'administrateur de Mme Marie-Henriette POINSOT.

Le mandat de Mme Marie-Henriette POINSOT expirera donc à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2018 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Projet de résolution 8 – Renouvellement du mandat d'administrateur de SOCIÉTÉ M.B.D.

L'Assemblée Générale décide de renouveler, pour une durée de trois exercices, le mandat d'administrateur de SOCIÉTÉ M.B.D.

Le mandat de SOCIÉTÉ M.B.D. expirera donc à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2018 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Projet de résolution 9 – Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Pierre VAREILLE

L'Assemblée Générale décide de renouveler, pour une durée de trois exercices, le mandat d'administrateur de M. Pierre VAREILLE.

Le mandat de M. Pierre VAREILLE expirera donc à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2018 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Rapport du Conseil d'administration et projet de résolutions

PROJET DE RESOLUTIONS 10 A 13 : AVIS SUR LES ELEMENTS DE REMUNERATION DUE OU ATTRIBUEE AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014 AU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, AU DIRECTEUR GENERAL ET AUX DIRECTEURS GENERAUX DELEGUES

Rapport du Conseil d'Administration :

Conformément au Guide d'application du Code AFEP/MEDEF de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées, nous vous présentons dans le tableau ci-dessous les éléments de rémunération due ou attribuée à Bruno Bich, Mario Guevara, François Bich et Marie-Aimée Bich-Dufour au titre de l'exercice 2014. Ces éléments sont plus amplement détaillés dans le document de référence 2014 (chapitre 3, § 3.3.1. Rémunération des dirigeants).

BRUNO BICH, PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014	Montants ou valorisation comptable soumis à avis	Présentation
Rémunération fixe 2014	192 000 euros	+ 2,24 % versus 2013
Rémunération variable annuelle	N/A	Le principe de cette rémunération n'est pas prévu
Rémunération variable différée	N/A	Le principe de cette rémunération n'est pas prévu
Rémunération variable pluriannuelle	N/A	Absence
Rémunération exceptionnelle	N/A	Absence
Options d'actions, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme	N/A	Absence d'attribution
Jetons de présence	N/A	Absence
Valorisation des avantages de toute nature	N/A	Absence
Indemnité de départ	N/A	Absence de clause prévoyant une indemnité de départ
Indemnité de non-concurrence	N/A	Absence de clause de non-concurrence
Régime de retraite supplémentaire	N/A	Aucun régime de retraite supplémentaire n'est mis en place pour Bruno Bich au titre de son mandat de Président du Conseil d'administration ou de tout autre mandat ou fonction en cours au sein du Groupe.

Rapport du Conseil d'administration et projet de résolutions

MARIO GUEVARA, ADMINISTRATEUR ET DIRECTEUR GENERAL

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014	Montants ou valorisation comptable soumis à avis (a)	Présentation
Rémunération fixe 2014	786 000 USD soit 591 244 euros	+ 4,8 % versus 2013
Rémunération variable annuelle due au titre de 2014	943 200 USD soit 709 493 euros Le bonus annuel payé au titre de 2014 est égal à 120 % du salaire de base et représente 96 % du bonus cible.	Le bonus est calculé sur la base de six critères : <ul style="list-style-type: none"> ▪ chiffre d'affaires (20 %) ; ▪ résultat d'exploitation (20 %) ; ▪ résultat net (10 %) ; ▪ inventaires (10 %) ; ▪ créances clients (10 %) ; ▪ objectifs individuels qualitatifs portant sur la gestion du plan de succession, la stratégie du Groupe et l'intégration de Cello (30 %). Le bonus cible est égal à 125% du salaire de base. Le bonus maximal 2014 est égal à 175 % du salaire de base, soit 140 % du bonus cible.
Rémunération variable différée	N/A	Le principe de cette rémunération n'est pas prévu
Rémunération variable pluriannuelle	N/A	Le principe de cette rémunération n'est pas prévu
Rémunération exceptionnelle	N/A	Absence
Options d'actions, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme	22 500 actions gratuites attribuées en 2014 et soumises à des conditions de performance. Valorisation réalisée selon la méthode utilisée dans les états financiers : 1 750 950 euros.	Les actions sont soumises à deux conditions de performance : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Objectif de croissance du chiffre d'affaires ; ▪ Objectif de flux nets de trésorerie liés à l'exploitation, hors investissements, en pourcentage du chiffre d'affaires. Ces conditions de performance sont exigeantes par nature (croissance versus valeur). L'attribution représente 0,04 % du capital social. Date d'autorisation de l'Assemblée Générale : 15 mai 2013 Date d'attribution par le Conseil : 11 février 2014
Jetons de présence	N/A	Absence
Valorisation des avantages en nature	91 794 USD soit 69 127 euros	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Allocation voiture : 19 200 USD (14 443 euros). ▪ Abondement aux plans épargne entreprise U.S. : 401 K : 7 800 USD (5 867 euros) ▪ Executive Compensation Plan : 31 440 USD (23 650 euros) ▪ Autres avantages : 46 305 USD (34 832 euros)
Indemnité de départ	N/A	Absence de clause prévoyant une indemnité de départ
Indemnité de non-concurrence	N/A	Absence de clause de non-concurrence
Régime de retraite supplémentaire	Au 31 décembre 2014, les engagements retraite s'élevaient à 11 242 705 USD.	Mario Guevara participe au régime complémentaire de retraite des cadres de Direction de la Société BIC CORPORATION (Supplementary Executive Retirement Plan) : ce plan propose une retraite égale à 2,5 % de la rémunération moyenne des trois dernières années travaillées par année de service, avec un maximum de 50 % (soit 20 années de service) incluant la retraite obtenue par le plan U.S. Qualified Pension Plan. Mario Guevara participe à ce plan depuis 2001, soit depuis une date bien antérieure à sa nomination en qualité de mandataire social de SOCIÉTÉ BIC.

(a) Les montants en dollars américains ont été convertis en euros en utilisant le taux de change moyen de l'exercice 2014 (1 euro = 1,3294 dollar américain).

Rapport du Conseil d'administration et projet de résolutions

FRANÇOIS BICH, ADMINISTRATEUR ET DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014	Montants ou valorisation comptable soumis à avis	Présentation
Rémunération fixe 2014	480 000 euros	+ 2,1 % versus 2013
Rémunération variable annuelle due au titre de 2014	Le bonus annuel payé au titre de 2014 est égal à 72,06 % du salaire de base, représente 120 % du bonus cible et s'élève à 345 888 euros.	Le bonus est calculé sur la base de cinq critères : <ul style="list-style-type: none"> ▪ chiffre d'affaires (20 %) ; ▪ résultat d'exploitation (20 %) ; ▪ résultat net (10 %) ; ▪ inventaires (10 %) ; ▪ objectifs individuels qualitatifs (30 %). Le bonus cible est égal à 60 % du salaire de base. Le bonus maximal 2014 est égal à 90 % du salaire de base soit 150 % du bonus cible.
Rémunération variable annuelle différée	N/A	Le principe de cette rémunération n'est pas prévu.
Rémunération variable pluriannuelle	N/A	Le principe de cette rémunération n'est pas prévu.
Rémunération exceptionnelle	N/A	Absence
Options d'actions, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme	6 000 actions gratuites attribuées en 2014 et soumises à des conditions de performance. Valorisation réalisée selon la méthode utilisée dans les états financiers : 466 920 euros.	Actions soumises à deux conditions de performance : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Objectif de croissance du chiffre d'affaires ; ▪ Objectif de flux nets de trésorerie liés à l'exploitation, hors investissements, en pourcentage du chiffre d'affaires. Ces conditions de performance sont exigeantes par nature (croissance versus valeur). L'attribution représente 0,01 % du capital social. Date d'autorisation de l'Assemblée Générale : 15 mai 2013 Date d'attribution par le Conseil : 11 février 2014
Jetons de présence	N/A	Le principe de cette rémunération n'est pas prévu.
Valorisation des avantages en nature	3 672 euros	Voiture de fonction
Indemnité de départ	N/A	Absence de clause prévoyant une indemnité de départ
Indemnité de non-concurrence	N/A	Absence de clause de non-concurrence
Régime de retraite supplémentaire	Au 31 décembre 2014, l'engagement au titre de ce plan s'élevait à 6 608 902 euros.	François Bich participe au régime complémentaire de retraite des cadres de Direction de BIC en France. Ce plan, de type additif, propose une retraite supplémentaire aux régimes obligatoires égale à 1,25 % de la rémunération moyenne des trois dernières années travaillées par année de participation au plan, avec un maximum de 25 % (soit 20 années). De plus, l'ensemble des retraites obligatoires et supplémentaires ne pourra pas dépasser un taux de remplacement de 50 %. Cet engagement a été soumis à la procédure relative aux conventions et engagements réglementés. Date du Conseil d'Administration : 19 mai 2005 Date de l'Assemblée Générale : 24 mai 2006 (résolution 5)

Rapport du Conseil d'administration et projet de résolutions

MARIE-AIMEE BICH-DUFOUR, DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014	Montants ou valorisation comptable soumis à avis	Présentation
Rémunération fixe 2014	289 000 euros	+ 3,6 % versus 2013
Rémunération variable annuelle due au titre de 2014	Le bonus annuel payé au titre de 2014 est égal à 46,67 % du salaire de base, représente 104 % du bonus cible et s'élève à 134 876 euros.	Le bonus est calculé sur la base de quatre critères : <ul style="list-style-type: none"> ▪ chiffre d'affaires (20 %) ; ▪ résultat d'exploitation (20 %) ; ▪ résultat net (20 %) ; ▪ objectifs individuels qualitatifs (40 %). Le bonus cible est égal à 45% du salaire de base. Le bonus maximal 2014 est égal à 67,5 % du salaire de base, soit 150 % du bonus cible.
Rémunération variable différée	N/A	Le principe de cette rémunération n'est pas prévu
Rémunération variable pluriannuelle	N/A	Le principe de cette rémunération n'est pas prévu
Rémunération exceptionnelle	N/A	Absence
Options d'actions, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme	3 250 actions gratuites attribuées en 2014 et soumises à des conditions de performance. Valorisation réalisée selon la méthode utilisée dans les états financiers : 252 915 euros.	Actions soumises à deux conditions de performance : <ul style="list-style-type: none"> ▪ objectif de croissance du chiffre d'affaires ; ▪ objectif de flux nets de trésorerie liés à l'exploitation, hors investissements, en pourcentage du chiffre d'affaires. Ces conditions de performance sont exigeantes par nature (croissance versus valeur). L'attribution représente 0,01 % du capital social. Date d'autorisation de l'Assemblée Générale : 15 mai 2013. Date d'attribution par le Conseil : 11 février 2014
Jetons de présence	N/A	Absence
Valorisation des avantages en nature	1 488 euros	Voiture de fonction
Indemnité de départ	N/A	Absence de clause prévoyant une indemnité de départ
Indemnité de non-concurrence	N/A	Absence de clause de non-concurrence
Régime de retraite supplémentaire	Au 31 décembre 2014, l'engagement au titre de ce plan s'élevait à 3 564 147 euros.	Marie-Aimée Bich-Dufour participe au régime complémentaire de retraite des cadres de Direction de BIC en France. Ce plan, de type additif, propose une retraite supplémentaire aux régimes obligatoires égale à 1,25 % de la rémunération moyenne des trois dernières années travaillées par année de participation au plan, avec un maximum de 25 % (soit 20 années). De plus, l'ensemble des retraites obligatoires et supplémentaires ne pourra pas dépasser un taux de remplacement de 50 %. Cet engagement a été soumis à la procédure relative aux conventions et engagements réglementés. Date du Conseil d'Administration : 19 mai 2005 Date de l'Assemblée Générale : 24 mai 2006 (résolution 5)

Rapport du Conseil d'administration et projet de résolutions

Projet de résolution 10 – Avis sur les éléments de rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 à Bruno BICH, Président du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 à Bruno BICH, Président du Conseil d'Administration, présentés dans le rapport du Conseil d'Administration et le document de référence 2014 (*chapitre 3, § 3.3.1. Rémunération des dirigeants*).

Projet de résolution 11 – Avis sur les éléments de rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 à Mario GUEVARA, Directeur Général

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 à Mario GUEVARA, Directeur Général, présentés dans le rapport du Conseil d'Administration et le document de référence 2014 (*chapitre 3, § 3.3.1. Rémunération des dirigeants*).

Projet de résolution 12 – Avis sur les éléments de rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 à François BICH, Directeur Général Délégué

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 à François BICH, Directeur Général Délégué, présentés dans le rapport du Conseil d'Administration et le document de référence 2014 (*chapitre 3, § 3.3.1. Rémunération des dirigeants*).

Projet de résolution 13 – Avis sur les éléments de rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 à Marie-Aimée BICH-DUFOUR, Directeur Général Délégué

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 à Marie-Aimée BICH-DUFOUR, Directeur Général Délégué, présentés dans le rapport du Conseil d'Administration et le document de référence 2014 (*chapitre 3, § 3.3.1. Rémunération des dirigeants*).

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

PROJET DE RESOLUTION 14 : AUTORISATION A DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE REDUIRE LE CAPITAL SOCIAL PAR VOIE D'ANNULATION D' ACTIONS ACQUISES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L. 225-209 DU CODE DE COMMERCE

Rapport du Conseil d'Administration

Nous vous proposons de renouveler l'autorisation donnée au Conseil d'Administration pour une période de 18 mois :

- d'annuler, dans la limite de 10 % du capital social par période de 24 mois, tout ou partie des actions détenues dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par la cinquième résolution et à réduire corrélativement le capital social ;
- d'imputer la différence entre le prix de rachat des actions annulées et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles.

Projet de résolution 14 – Autorisation à donner au Conseil d'Administration de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions acquises dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, statuant conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, autorise le Conseil d'Administration :

- sur ses seules délibérations, aux moments qu'il jugera opportun, à annuler en une ou plusieurs fois, au moyen d'une réduction corrélatrice du capital social, tout ou partie des actions de la Société acquises ou à acquérir par la Société en vertu de précédentes autorisations données par l'Assemblée ou en vertu de l'autorisation donnée par la cinquième résolution ci-dessus, dans la limite de 10 % du capital social existant à la date de l'Assemblée Générale,

par période de 24 mois ;

- à imputer la différence entre le prix de rachat des actions annulées et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles.

L'Assemblée Générale Extraordinaire délègue au Conseil d'Administration tous pouvoirs pour procéder à cette ou ces annulations de titres, constater la ou les réductions du capital social corrélatives, imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur montant nominal sur tous postes de réserves ou autres, procéder à la modification corrélatrice des statuts, effectuer toutes formalités, faire toutes déclarations auprès de tous organismes et, d'une manière générale, faire le nécessaire.

La présente autorisation est consentie pour une durée de 18 mois à compter de la présente Assemblée et remplace l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale du 14 mai 2014, dans sa treizième résolution.

Rapport du Conseil d'administration et projet de résolutions

PROJET DE RESOLUTION 15 : MODIFICATION DE L'ARTICLE 15 « ASSEMBLEES D'ACTIONNAIRES » DES STATUTS - PARTICIPATION A L'ASSEMBLEE PAR DES MOYENS DE TELECOMMUNICATION OU DE TELETRANSMISSION - VOTE ELECTRONIQUE

Rapport du Conseil d'Administration

Nous vous proposons de modifier l'article 15 « Assemblées d'actionnaires » des statuts afin de permettre au Conseil d'Administration de mettre en place, s'il le juge opportun, la possibilité pour les actionnaires de désigner un mandataire, voter à distance et participer à l'Assemblée par des moyens de télécommunication ou télétransmission, notamment par Internet. L'article 15 des statuts est actuellement rédigé comme suit :

« Article Quinze – Assemblées d'actionnaires

Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et les décrets en vigueur.

Les réunions ont lieu, soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Tout actionnaire peut participer, personnellement ou par mandataire, aux Assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses titres, selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil. A défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double susvisé. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas les délais prévus ci-dessus.

En outre, en cas d'augmentation de capital, par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double pourra être conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. »

Nous vous proposons d'adopter la rédaction suivante :

« Article Quinze – Assemblées d'actionnaires

15.1. Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et les décrets en vigueur.

Les réunions ont lieu, soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

15.2. Tout actionnaire peut participer, personnellement ou par mandataire, aux Assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses titres, selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Sur décision du Conseil d'Administration communiquée dans l'avis de réunion, les actionnaires peuvent participer et voter à l'Assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication ou télétransmission permettant leur identification, dans les conditions législatives et réglementaires applicables au moment de son utilisation. Ces actionnaires sont réputés présents ou représentés.

15.3. **Le vote à distance s'exerce selon les conditions et modalités fixées par les dispositions législatives et réglementaires applicables.**

Sur décision du Conseil d'Administration communiquée dans l'avis de réunion, les actionnaires peuvent utiliser à cette fin, dans les délais exigés, le formulaire électronique de procuration ou de vote à distance proposé sur le site Internet mis en place par le centralisateur de l'Assemblée. Ces actionnaires sont alors réputés présents ou représentés.

La procuration ou le vote ainsi adressés avant l'Assemblée par ce moyen électronique, ainsi que l'accusé de réception qui en est donné, seront considérés comme des écrits non révocables et opposables à tous, étant précisé qu'en cas de cession de titres intervenant avant la date d'inscription fixée par l'article R. 225-85 du Code de commerce, la Société invalidera ou modifiera en conséquence, selon le cas, la procuration ou le vote exprimé avant cette date et cette heure.

15.4. Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil. A défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président.

15.5. Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double susvisé. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas les délais prévus ci-dessus.

En outre, en cas d'augmentation de capital, par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double pourra être conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. »

Rapport du Conseil d'administration et projet de résolutions

Projet de résolution 15 – Modification de l'article 15 « Assemblées d'actionnaires » des statuts – Participation à l'Assemblée par des moyens de télécommunication ou de télétransmission – Vote électronique

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide de modifier l'article 15 des statuts qui sera désormais rédigé comme suit :

« Article Quinze – Assemblées d'actionnaires

15.1. Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et les décrets en vigueur.

Les réunions ont lieu, soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

15.2. Tout actionnaire peut participer, personnellement ou par mandataire, aux Assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses titres, selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Sur décision du Conseil d'Administration communiquée dans l'avis de réunion, les actionnaires peuvent participer et voter à l'Assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication ou télétransmission permettant leur identification, dans les conditions législatives et réglementaires applicables au moment de son utilisation. Ces actionnaires sont réputés présents ou représentés.

15.3. Le vote à distance s'exerce selon les conditions et modalités fixées par les dispositions législatives et réglementaires applicables.

Sur décision du Conseil d'Administration communiquée dans l'avis de réunion, les actionnaires peuvent utiliser à cette fin, dans les délais exigés, le formulaire

électronique de procuration ou de vote à distance proposé sur le site Internet mis en place par le centralisateur de l'Assemblée. Ces actionnaires sont alors réputés présents ou représentés.

La procuration ou le vote ainsi adressés avant l'Assemblée par ce moyen électronique, ainsi que l'accusé de réception qui en est donné, seront considérés comme des écrits non révocables et opposables à tous, étant précisé qu'en cas de cession de titres intervenant avant la date d'inscription fixée par l'article R 225-85 du Code de commerce, la Société invalidera ou modifiera en conséquence, selon le cas, la procuration ou le vote exprimé avant cette date et cette heure.

15.4. Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil. A défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président.

15.5. Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double susvisé. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas les délais prévus ci-dessus.

En outre, en cas d'augmentation de capital, par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, le droit de vote double pourra être conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. »

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

PROJET DE RESOLUTION 16 : POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES

Rapport du Conseil d'Administration

Cette résolution permet d'effectuer les formalités requises et consécutives à la présente Assemblée.

Projet de résolution 16 – Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire ou d'un extrait des présentes pour accomplir toutes formalités légales ou réglementaires requises.

Nous vous remercions de votre confiance.

Le Conseil d'Administration.

Notes

Notes

DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS

concernant l'Assemblée Générale Mixte du 6 mai 2015

Je soussigné,

NOM :

Prénom usuel :

Domicile :

.....

Propriétaire de actions nominatives*

et deactions au porteur, inscrites en compte chez**

de **SOCIETE BIC**

reconnais avoir reçu les documents afférents à l'Assemblée Générale précitée et visés à l'article R. 225-81 du Code de Commerce,

demande l'envoi des documents et renseignements concernant l'Assemblée Générale Mixte du 6 mai 2015 tels qu'ils sont visés par l'article R. 225-83 du même Code.

Fait à, le 2015

Signature

** Conformément à l'article R. 225-88 alinéa 3 du Code de Commerce, les actionnaires titulaires d'actions nominatives peuvent, par une demande unique, obtenir de la Société l'envoi des documents et renseignements visés aux articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de Commerce, à l'occasion de chacune des assemblées générales ultérieures. Au cas où l'actionnaire désirerait bénéficier de cette faculté, mention devra être portée sur la présente demande.*

*** Indication de la banque, de l'établissement financier ou de l'entreprise d'investissement teneur du compte. Joindre une copie de l'attestation de participation délivrée par votre intermédiaire financier.*



14, rue Jeanne d'Asnières 92611 Clichy Cedex – France
Métro : Mairie de Clichy (ligne 13)
Train SNCF : arrêt Clichy-Levallois
Bus : ligne 174 - arrêt Rue Petit



www.bicworld.com

actionnaires@bicworld.com

 N° Vert 0 800 10 12 14

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

SOCIÉTÉ BIC

Société Anonyme au capital de 183 115 806,50 euros
Siège social : 14 rue Jeanne d'Asnières – CLICHY (Hauts-de-Seine)
552 008 443 RCS NANTERRE



Ce document est imprimé sur du papier Color Copy 100g, pâte ECF (sans chlore), fabriqué à partir de fibres provenant de forêts gérées de manière durable et équitable.